

Master of Arts HES-SO en Travail social

TRAVAIL DE MASTER

**Citoyenneté négociée : les requérant·e·s**

**d'asile débouté·e·s**

**dans les associations d'action sociale**

Enquête à l'association Passerelles

Réalisé par

**Nelly Michelle Joost**

Sous la direction de

Professeur Claudio Bolzman

Haute école de travail social Genève

Lausanne, 17 janvier 2020

Accepté par :

Filière Master of Arts HES-SO en Travail social

HES-SO Master

Lausanne, Suisse

Membres du Jury :

Claudio Bolzman, directeur

Myrian Carbajal, experte

Barbara Waldis, membre du Conseil de filière, présidente du jury

Mes remerciements vont à mon directeur de travail de Master, Monsieur Claudio Bolzman, qui m'a accompagnée tout au long de ma recherche. Je remercie l'experte de terrain, Madame Myrian Carbajal et la présidente du jury, Madame Barbara Waldis, pour leur contribution dans la validation de ce travail. Je remercie ma famille et mes amis, qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce travail de recherche.

À toi Fabian Gil Balmer

Les opinions exprimées dans ce document n'engagent que son auteur.

# Table des matières

<b>Résumé</b> .....	<b>7</b>
<b>Rapport de recherche</b> .....	<b>9</b>
<b>1. Introduction</b> .....	<b>11</b>
<b>2. Problématique</b> .....	<b>13</b>
2.1. Définition des notions .....	17
2.1.1. Requérant·e d'asile débouté·e .....	17
2.1.2. Association d'action sociale .....	17
<b>3. Bref état des lieux de la recherche</b> .....	<b>18</b>
<b>4. Questions de recherche et cadre théorique</b> .....	<b>20</b>
4.1. Le concept de citoyenneté négociée .....	21
4.2. Le concept d'agir faible .....	23
4.3. Le concept de « Colonialité » du pouvoir .....	25
4.4. Citoyenneté négociée, Agir faible et « Colonialité » du pouvoir .....	27
<b>5. Méthodologie de recherche</b> .....	<b>29</b>
5.1. Étude du terrain de recherche .....	29
5.2. L'échantillonnage .....	30
5.3. Description des étapes de la recherche .....	31
5.3.1. Réalisation des observations participantes .....	31
5.3.2. Réalisation d'entretiens semi-directifs .....	32
5.3.3. Difficultés méthodologiques rencontrées .....	33
5.3.4. Traitement et analyse des données collectées .....	34
5.3.5. Présentation des extraits de témoignages .....	35
<b>6. Résultats : Les requérant·e·s d'asile débouté·e·s et la Passerelle</b> .....	<b>36</b>
6.1. La Passerelle un lieu au centre-ville facilement accessible .....	36
6.1.1. Échapper aux contraintes quotidiennes .....	36
6.2. La Passerelle entre migrants .....	37

6.2.1.	Des enjeux relationnels à la reconnaissance de l'action sociale .....	40
6.3.	Usages de l'espace Passerelles .....	42
6.3.1.	Présence à but précis .....	43
6.3.2.	Présence libre des usagers.....	44
6.3.3.	D'usager à bénévole, une transition passagère .....	45
6.4.	Comprendre le système pour accroître son pouvoir d'agir .....	47
6.4.1.	Espaces de regain de stabilité structurel .....	47
6.4.2.	Tout est question de papier .....	48
6.5.	Le prix de la citoyenneté négociée .....	49
6.5.1.	Réduire l'incertitude dans l'agir .....	49
6.5.2.	Des interactions sociales mises à mal par le statut légal.....	49
6.5.3.	Stratégie d'éligibilité à la citoyenneté du bon non-citoyen .....	50
6.5.4.	Une situation invivable .....	51
6.5.5.	Citoyenneté politique à distance .....	52
6.6.	L'éventuel retour dans un contexte postcolonial.....	53
6.6.1.	La politique dénutrie des États africains .....	53
6.6.2.	L'économie et la dépendance aux immigrants africains.....	53
6.6.3.	Afrique-Europe : des rapports distendus.....	54
6.6.4.	Un retour silencieux dans le pays d'origine.....	55
<b>7.</b>	<b>Synthèse des résultats de l'étude .....</b>	<b>55</b>
<b>8.</b>	<b>Intérêt de l'étude pour le secteur professionnel du travail social .....</b>	<b>57</b>
<b>9.</b>	<b>Conclusion .....</b>	<b>59</b>
<b>10.</b>	<b>Bibliographie.....</b>	<b>61</b>
<b>Annexes.....</b>		<b>67</b>
10.1.	Annexe I : Guide d'observation .....	69
10.2.	Annexe II : Guide d'entretien du personnel .....	69
10.3.	Annexe III : Guide d'entretien d'utilisateur.....	70

10.4. Annexe IV : Photos de l'association Passerelles .....	72
---	----

## Résumé

**Mots-clés :** requérant·e d'asile débouté·e ; subsaharienne ; citoyenneté ; association sociale ; décolonial.

Les personnes déboutées de l'asile sont présentes sur le territoire suisse bien qu'il soit attendu de celles ayant reçu une décision de renvoi exécutoire qu'elles organisent leur retour dans leur pays d'origine. Cette décision de renvoi ébranle tous les projets envisagés jusqu'alors par les personnes pour qui un retour est souvent inconcevable. Contraintes dès lors à une aide d'urgence qui perdure, toutes ne semblent pas convaincues par la politique d'aide au retour étant donné les fréquentes « disparitions dans la nature ». C'est sans surprise qu'on les retrouve au sein d'associations d'action sociale où elles négocient leur citoyenneté. Basée sur une enquête qualitative réalisée à l'Association Passerelles à Fribourg, cette recherche s'intéresse à la fréquentation d'un espace d'accueil bas seuil par des personnes déboutées de l'asile originaires d'Afrique subsaharienne ainsi qu'à ses effets sur leur choix de continuer à vivre en tant que non-citoyennes. Par leur accueil, les associations d'action sociale vont constituer un acteur important dans le maintien des liens sociaux entre les non-citoyens et les citoyens. Par l'analyse de ce mode d'agir, la recherche tend à montrer la nécessité de repenser la citoyenneté contemporaine en tenant compte du passé colonial qui continue d'influencer les rapports entre les pays du Nord et du Sud dans un contexte de globalisation.

**Key words :** rejected asylum seekers; sub-Saharan; citizenship; social association; decolonial.

The rejected asylum seekers are present on the Swiss territory although those who have received an enforceable removal order are expected to organize their return to their home countries. This removal decision undermines all the plans previously envisaged by people for whom a return is often inconceivable. As a result, not all of them seems convinced by assisted return policy, given the frequent 'disappearance in nature'. It is not surprising that we find them within associations of social action where they negotiate their citizenship. Based on qualitative survey carried out at Association Passerelles at Fribourg, this research is interested in the use of a low threshold reception area by the rejected asylum seekers from sub-Saharan Africa as well as in the effects on the choice to continue to live as a non-citizen. Through their reception, social action associations will be an important actor in maintaining social links between non-citizens and citizens. Through the analysis of this mode of action, the research tends to show the need to rethink contemporary citizenship by taking into account how the colonial past continues to influence relations between countries of the North and South in a context of globalization.





# **Rapport de recherche**



## 1. Introduction

Thème d'actualité, la migration peut être abordée à partir de différentes perspectives dont celle depuis les personnes qui l'ont expérimentée. Cette recherche va s'intéresser aux personnes à qui l'asile a été refusé, qui deviennent des requérant·e·s d'asile débouté·e·s, pour certaines frappées d'une décision de renvoi exécutable<sup>1</sup>, devant dès lors organiser leur retour dans leur pays d'origine. Après avoir été déboutées, les personnes reçoivent une attestation de délai de départ communément appelée « papier blanc » qu'elles doivent viser régulièrement auprès des autorités chargées de la migration. Elles n'ont plus le droit de travailler ou de recourir à l'aide sociale publique. Pour les requérant·e·s d'asile débouté·e·s qui ont accepté d'organiser leur retour, l'État leur offre une aide d'urgence. Cette aide comprend un hébergement collectif, l'accès à des prestations de santé, des produits d'hygiène, l'accès à des denrées alimentaires et/ou une somme d'argent allant de 7 à 10 CHF par jour à condition d'être présent (Povlakic, 2011). L'aide d'urgence est dénoncée à ce jour par de nombreuses associations militantes en faveur des personnes migrantes comme dégradante et insuffisante pour couvrir les besoins. Pour celles qui refusent, elles n'ont droit à rien. Ainsi, une fois le délai de départ fixé par le Secrétariat d'État aux migrations [SEM] expiré, les requérant·e·s d'asile débouté·e·s se retrouvent en séjour illégal sur le territoire. Certaines de ces personnes sont amenées à « disparaître » dans la nature pour se débrouiller par leurs propres moyens. En nommant ces départs de « disparitions volontaires », les autorités construisent l'invisibilité de cette population (Sanchez-Mazas, 2011). Ces disparitions entraînent une baisse dans les statistiques des personnes recourant à l'aide d'urgence et contribuent à leur « invisibilisation ».

Pourtant, ces personnes réapparaissent parmi celles qui sollicitent l'aide des associations d'action sociale. Le sujet des requérant·e·s d'asile débouté·e·s dans les associations témoigne d'un état actuel flottant de la question du retour dans leur pays d'origine, malgré un contexte où certains de ces retours s'efforcent d'être ordonnés et contrôlés par les autorités chargées de la migration, allant parfois jusqu'à la détention pour qu'il soit assuré. Parmi les organisations chargées d'aider à organiser le retour, figurent des associations d'action sociale. C'est le cas de Genève qui a mandaté la Croix-Rouge qui se situe entre les autorités chargées de la migration et les requérant·e·s d'asile débouté·e·s qui ne désirent pas partir. Ces associations d'action sociale occupent une position qui mériterait de s'y arrêter. Les autorités ont connaissance des

---

<sup>1</sup> Pour que le renvoi soit exécutable, il doit être licite, raisonnablement exigible ou possible.

activités qu'elles mènent auprès des personnes déboutées de l'asile, pourtant tout se passe comme une mise en scène d'après Amalaman (2016) reprenant la théorie de jeu de Goffman. Ainsi, deux logiques se côtoient dans un même État telle une scène de théâtre où chaque acteur joue un rôle manifestement déterminé. D'un côté, une logique d'aide est soutenue par des associations d'action sociale et des citoyens engagés en faveur des migrants et de l'autre côté il existe une « logique dissuasive » dans l'aide d'urgence (Sanchez-Mazas, 2011), visant à pousser les personnes déboutées de l'asile à « disparaître » soit dans les espaces mis à disposition par des associations ou à quitter la Suisse pour se chercher ailleurs (Sanchez-Mazas, 2011).

Les associations amenées à accompagner cette population, qui fréquentent les lieux souvent bien avant de recevoir la décision négative, jouent un rôle dans l'amélioration de leurs conditions de vie. Comme le souligne Carbajal (2008, p. 153), accueillir ces personnes permet à ces derniers d'accéder à un sentiment de normalité et d'exister en tant qu'être humain. En ouvrant leur porte aux personnes déboutées de l'asile dont le refus de retourner dans le pays d'origine fait d'eux des « illégaux officiels » (Sanchez-Mazas, 2011), les associations contribuent en quelque sorte à interroger le rapport qu'entretient la société à ses « indésirables ». Elles sont un des acteurs nécessaires qui participent au développement et au renforcement des liens sociaux par l'accueil de publics marginaux (Janvier, Lavoué & Jézéquel, 2013). Ces personnes migrant-e-s indésirables sont à la recherche du « droit à avoir des droits » ; en négociant leur accès à la liberté de circuler, de choisir de s'installer où elles le souhaitent, elles contestent ainsi les privations auxquelles elles doivent faire face tant dans leur pays d'origine que dans le pays de destination (Wihtol de Wenden, 2009, p. 36).

L'intérêt pour ce sujet part d'une expérience personnelle de migration depuis l'Afrique subsaharienne qui peut être considérée comme « réussie ». Il semble plus que nécessaire aujourd'hui de traiter la question de la libre circulation des personnes dans un contexte de globalisation suscitant « *la construction de nouveaux réseaux* » (Wihtol de Wenden, 2009, p. 24). Indéniablement, la mondialisation offre la libre circulation des marchandises et des capitaux, sans chercher à résorber les inégalités sociales alimentées par un système capitaliste, créant des zones de « *fractures économique, politique, sociale et démographique, génératrices de migrations clandestines* » (Wihtol de Wenden, 2009, p. 24) parce qu'il restreint notamment la liberté de circulation des populations du sud vers le nord. « *Les immobiles actuels et tous les sédentaires sont ceux dont le capitalisme n'a plus besoin ou qu'il met en réserve — en élevant*

*des murs, des barrières et des fortifications barbelées, des centres de rétention.* » (Mbele, 2018, p. 38).

Cette recherche est partagée en quatre chapitres. Le premier chapitre situera la migration dans un contexte global tout en développant la problématique de la recherche autour des requérant·e·s d'asile débouté·e·s. Elle s'attachera à présenter leur situation et les défis que ces personnes posent en restant sur le territoire suisse. Ce chapitre clarifiera également les notions clés nécessaires à la compréhension de ce travail. Le deuxième chapitre sera consacré au cadre théorique sur lequel la recherche s'appuie. Les méthodes employées pour élaborer cette recherche seront détaillées dans le troisième chapitre. Sur la base d'une enquête ethnographique, le chapitre quatre abordera la fréquentation des associations d'action sociale par les requérant·e·s d'asile débouté·e·s. La synthèse des résultats nous mènera à relever l'intérêt pour la pratique du travail social et conclure le travail.

## **2. Problématique**

Les requérant·e·s d'asile débouté·e·s dans les associations d'action sociale, comment négocient-ils leur citoyenneté ? Comment les interactions sociales entre ces non-citoyens se construisent-elles tant avec les citoyens qu'avec d'autres non-citoyens ? Le point de départ est donc la « négociation de la citoyenneté » sur le territoire Suisse après un délai de départ expiré. Dans cette partie, il s'agira de situer la personne déboutée de l'asile originaire d'Afrique subsaharienne dans un parcours migratoire global pour un devenir débouté. L'appui sur des théories sociologiques de la migration aidera à comprendre le contexte produisant le statut de requérant·e d'asile débouté·e et certains de ses enjeux.

Jusque-là, il était compliqué de recenser le nombre de requérant·e·s d'asile débouté·e·s présent sur le territoire Suisse. Les chiffres restaient vagues et approximatifs. En cause, le mode de comptage qui se référait aux personnes ayant demandé l'aide d'urgence ; de cette manière, toutes celles qui n'y recouraient pas n'étaient pas enregistrées. Dans sa publication de juin 2019, intitulée « nouvelles statistiques dans le domaine du retour », le SEM a élaboré de nouvelles statistiques, comprenant des catégories plus spécifiques qui visent à mieux déterminer l'effectif des personnes dans l'asile, notamment ceux dont la demande a été rejetée et ceux qui bénéficient du soutien au retour. D'après ses statistiques pour l'année 2019, relevées au troisième trimestre, la Suisse a rejeté 2 961 demandes d'asile. Parmi celles-ci, une partie des personnes demanderont à être renvoyées, il s'agit là d'un renvoi volontaire contrôlé, certaines effectueront des départs

non contrôlés et d'autres resteront en Suisse. Un peu moins d'un tiers des demandeurs de soutien au retour sont originaires d'Afrique subsaharienne (SEM, 2019). Cette demande de soutien au retour vise à aider entre autres les requérant·e·s d'asile débouté·e·s, car d'après le SEM certaines personnes qui y recourent se trouvent encore dans la procédure d'asile. L'aide au retour est constituée d'un soutien à la préparation des documents administratifs, à l'organisation du retour dans leur pays d'origine ainsi que l'octroi une aide financière s'élevant à près de 4 000 CHF pour l'élaboration d'un projet de réintégration une fois arrivée au pays d'origine (Amalaman, 2016).

Nous l'aurons compris, les requérant·e·s d'asile débouté·e·s qui ne désirent pas organiser leur retour demeurent sur le territoire. C'est sans surprise qu'on les retrouve dans des associations d'action sociale. L'association Passerelles fait partie du réseau d'entraide à Fribourg, qui propose un espace de vie sociale bas seuil permettant des rencontres et des échanges interculturels. Cet accueil consiste en une aide dont l'accès est très peu conditionné. L'accès à cet espace est ouvert à toutes personnes migrantes et suisses, ce qui représente un terrain de recherche approprié pour mener une enquête ethnographique. Nombre des requérant·e·s d'asile débouté·e·s fréquentant Passerelles sont originaires d'Afrique subsaharienne. Ce sont majoritairement des hommes âgés de 18 à 45 ans. Comme l'ont relevé Bolzman, Gakuba et Amalaman (2017), les hommes représentent plus de la moitié des migrants africains. En analysant les statistiques de personnes recourant à l'asile, il n'y a que quelques régions d'Afrique subsaharienne directement concernées par les demandes d'asile en Suisse ; et celles surreprésentées sont l'Érythrée et la Somalie. Les données élaborées par « Vivre ensemble », reprises par l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés [OSAR] dans son article sur les statistiques en Suisse, relèvent pour l'année 2015, période de grand pic migratoire, une proportion de demandeurs d'asile originaire d'Afrique subsaharienne plus variée, avec des personnes originaires du Nigéria et de Gambie (OSAR, 2019). Ces personnes sont donc originaires de différents pays d'Afrique et présentent des causes de migration diversifiées. Le SEM (2019) examine la qualité de réfugié de la personne demandeuse d'asile sur la base de la définition suivante, tirée de l'art. 3 de la Loi sur l'asile du 26 juin 1998 (LAsi, 2020) : « *les personnes qui, dans leur État d'origine, sont exposées à de sérieux préjudices en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social déterminé ou de leurs opinions politiques.* » En fait, les ressortissants d'Afrique de l'Ouest ou Centrale n'ont que très peu de chance d'obtenir un statut juridique, par le biais de l'asile ou du travail, leur permettant de vivre légalement sur le territoire (Bolzman, Gakuba & Amalaman, 2017).

Les pays de provenance des personnes considérés par le SEM comme « sûrs », c'est-à-dire où les requérant-e-s d'asile seraient suffisamment à l'abri des persécutions, donnent lieu à des réponses négatives aux demandes d'asile ou à des décisions de non-entrée en matière (NEM) en référence aux accords de Dublin<sup>2</sup>. En outre, la vision des pays du nord de ces migrants est largement associée à celle de « faux requérants d'asile ». Le terme « d'abus du droit d'asile » est sollicité pour représenter les requérant-e-s comme cherchant à profiter de l'aide sociale publique, à obtenir du travail illégalement ou à se livrer au trafic de drogue (Amalaman, 2016).

Pourtant, comme le mentionnent Coulibaly, Gregory et Piché (1980, cités dans Piché et Corbell, 2015, p. 335), « *la migration est le résultat de forces socioéconomiques qui s'imbriquent dans un système de relations économiques régionales, nationales et internationales* ». Il s'agit souvent de personnes qui, pressées notamment par le contexte socio-économique insécurisant et les retours sur investissement des autres personnes parties, appelé par certains chercheurs la « théorie de la causalité cumulative », entreprennent le voyage. Cette migration que l'on pourrait qualifier de type « économique » est celle qui vise à pallier l'absence de protection sociale dans le pays d'origine (Bolzman, Carbajal & Mainardi, 2007). Cependant, Bolzman, Gakuba et Guissé (2011, p. 19) invitent à dépasser la vision de cette migration comme étant seulement le résultat de facteurs économiques. La personne peut être face à un ensemble de ruptures qui mène à son exclusion globale dans la société d'origine (Bolzman, 2014). Bolzman, Gakuba et Guissé (2011, p. 19) recommandent d'adopter une perspective plus complexe, qui tient compte à la fois de facteurs économiques, sociaux, politiques et culturels tout en les articulant aux facteurs structurels, mésosociaux et microsociaux. La stratégie de survie caractérisée par ce type de migration a été bien décrite par Carbajal (2008) dans son étude sur les sans-papiers. Les besoins d'une grande partie de la population n'étant pas couverts par les États du Sud, celle-ci est poussée à se débrouiller par ses propres moyens. Les réalités de ces contextes d'inégalités sociales n'offrent que peu de chance d'obtenir une amélioration de la vie quotidienne. « *Les politiques post-coloniales au lendemain des indépendances depuis 1960, n'ont fait qu'aggraver les conditions de vie des populations rurales et urbaines, faisant de la migration la seule option viable pour la majorité des ménages.* » (Piché & Cordell, 2015, p. 13). Bolzman, Gakuba et Guissé (2011, p. 19) notent que parmi les facteurs structurels, le phénomène de globalisation a conduit à une interdépendance entre les États produisant de

---

<sup>2</sup> En vigueur en Suisse depuis 2008, les accords de Dublin concernent le renvoi du/de la demandeur-se d'asile vers l'État européen membre de l'accord, où la personne a déposée une demande d'asile en premier.

profonds bouleversements dans les économies des États africains au profit des économies des États du Nord, notamment européens.

Alors, comment la personne déboutée de l'asile peut-elle envisager un éventuel retour lorsqu'elle sait que sa condition ne sera pas plus sécuritaire que celle qu'elle vit ici ? Comment penser la question de l'accès à la mobilité, actuellement inégalitaire entre les populations des pays du Nord et du Sud ? Il s'agit de faire une distinction entre mobilité et migration, puisque les termes sont porteurs de connotations différentes. La mobilité est réservée aux populations des pays du Nord et d'après Wihtol de Wenden (2017), valorisée comme partie prenante de la modernité. On nommera volontiers la mobilité choisie des personnes par le terme d'expatrié et les migrants seront renvoyés à une mobilité involontaire (Berry, 2006). Le terme de migration est donc utilisé pour parler du besoin de mobilité nécessaire à de nombreuses populations du Sud. La mobilité est « *un élément essentiel du développement humain* » (Programme des Nations unies, 2009, cité par Wihtol de Wenden, 2013, p. 8). Pourtant « *les deux tiers de la population n'ont pas le droit de circuler librement puisqu'ils sont astreints à des visas.* » (Wihtol de Wenden, 2017, p.8-9) ou alors seulement à l'intérieur des États de leur région d'origine. Les formes de mobilité entre pays africains sont importantes. Brüning et Piguet (2018) et Wihtol de Wenden (2013) notent des stratégies d'adaptations donnant lieu à des migrations le plus souvent à l'interne du pays. Les populations pauvres se déplacent à l'intérieur des régions et les plus démunies restent sédentaires (Wihtol de Wenden, 2013, p. 9). Ces mobilités peuvent servir à faire face aux difficultés d'accès à la migration extracontinentale. Pour ceux qui accèdent à la migration internationale, mais n'obtiennent pas de statut légal et décident de rester sur le territoire les choses se compliquent.

Le but de cette recherche est d'éclairer la fréquentation des personnes déboutées de l'asile dans les associations d'action sociale et la manière dont les rapports avec la société civile s'élaborent dans un espace déterminé. L'intérêt de la recherche est de montrer la façon dont le mode d'agir de non-citoyens interroge la citoyenneté telle qu'elle fonctionne actuellement. Elle cherche aussi à identifier les défis auxquelles les associations d'action sociale sont confrontées, ainsi que les défis autour du retour des personnes déboutées de l'asile dans un contexte postcolonial. La recherche devrait servir à comprendre la situation des personnes déboutées de l'asile dans les associations d'action sociale et ainsi améliorer l'intervention auprès, surtout dans le cadre incertain de la nouvelle procédure d'asile entrée en vigueur depuis le 1er mars 2019 et l'État. Elle ambitionne également de nourrir les réflexions autour de la citoyenneté des non-citoyens dans un contexte globalisé.



## 2.1. Définition des notions

Cette section vise à clarifier les notions clés servant de base dans cette recherche, afin de réduire les ambiguïtés qui peuvent naître à la lecture.

### 2.1.1. Requérant·e d'asile débouté·e

Plusieurs qualificatifs sont régulièrement employés pour nommer les requérant·e·s d'asile débouté·e·s. Entre sans-papiers, clandestins et illégaux, le terme de requérants d'asile correspond pourtant à une autre réalité. Si les notions de « sans-papiers », « clandestin » ou « illégal » sont connotées péjorativement, ces deux dernières mobilisent des images qui ne montrent pas immédiatement la construction par l'État, à savoir celle qui est le produit des lois et de leurs applications (Fassin, 1996). Amalaman (2016, p. 37) propose la définition suivante du terme de requérant·e d'asile débouté·e. Celle-ci suffira à circonscrire les sujets de cette recherche :

*« Un requérant d'asile débouté (RAD) en Suisse, est un demandeur d'asile qui, au terme de sa procédure de demande d'asile, n'a pas obtenu l'asile (mais a plutôt obtenu une réponse négative du SEM, [ex ODM], et est sorti de la procédure) et doit quitter le territoire Suisse, ou rentrer dans son pays d'origine. S'il accepte de retourner volontairement dans son pays d'origine ou de provenance, il reçoit un accompagnement et une aide au retour de la part des autorités suisses. Dans le cas contraire, il ne bénéficie de rien. »*

### 2.1.2. Association d'action sociale

Pour définir l'association d'action sociale, il est nécessaire de décomposer l'ensemble du terme. L'association est issue de la liberté de chacun de se constituer en un groupe aux intérêts communs. Fragnière & Girod (2002, p. 7) proposent dans le dictionnaire suisse de politique sociale de définir l'action sociale comme l'« Ensemble des activités déployées par des institutions, privées ou publiques, face aux problèmes sociaux. Ces institutions vont des plus petits réseaux d'entraide opérant de façon autonome dans des villages ou des quartiers aux plus vastes organisations privées ou publiques ». « L'action sociale est exécutée tant par des bénévoles que par des professionnels. »

Cette définition a l'avantage de donner une large vision des acteurs qui interviennent dans l'action sociale et des différents terrains où l'action sociale peut être déployée. Enfin, elle offre une précision quant à la particularité de cette action qui peut être effectuée tant par des

professionnels que des bénévoles. Vu que le terrain de cette recherche situe son action sociale dans le champ des rencontres et échanges interculturels, il est nécessaire de s'arrêter sur la notion d'interculturalité. L'interculturalité est la rencontre de cultures. Le terme de culture est souvent utilisé pour parler de tout ce qui se différencie du commun. Pour parler de culture, il est d'abord nécessaire de la contextualiser puisque c'est une notion qui a évolué au fil du temps. La vigilance que ce terme demande est celle d'éviter de considérer les groupes comme isolés et ne communiquant pas avec leur environnement, tout comme l'homogénéisation qui pourrait en découler. Ces quelques lignes résument grandement ce qui est constitutif d'une culture. « *Tout individu appartenant à une culture originaire, comportant l'usage d'une langue, avec son articulation syntaxique de la pensée, sa découpe signifiante du réel, sa soumission aux lois d'un système de parenté, à des us et coutumes, à des manières de table et de se vêtir, à des traditions, des religions, des droits et devoirs, est amené aujourd'hui à vivre avec d'autres êtres humains originaires d'une culture différente.* » (Virole, 2018, p. 17). L'interculturalité propose une rencontre de ces ensembles culturels.

### **3. Bref état des lieux de la recherche**

Les recherches sur les associations en Suisse datent et ne reflètent donc pas l'état actuel du monde associatif. La recherche de Haering sur « les associations sociales : fonctionnement et regroupement » date de 1998. Il semble évident que depuis 20 ans, le monde associatif suisse a évolué et qu'il faudrait en rendre compte dans une autre recherche. Il paraît dans les rapports sur les associations, tels que celui de Crettaz (2015) porté sur les actions des associations d'action sociale privées faisant partie du CAPAS, qui donne un aperçu détaillé des actions « peu visibles » de ces associations. Il y a de nombreux travaux sur les associations de migrants, mais cette recherche s'intéresse aux associations pour les migrants.

Les recherches scientifiques portant sur les requérant·e·s d'asile débouté·e·s ont augmenté ces dernières années et cela est probablement dû aux changements intervenus dans l'asile. Ceux-ci ont mené à la suppression de l'accès à l'aide sociale publique, pour l'instauration généralisée d'une aide d'urgence. Ces études dépeignent un tableau plutôt sombre de la situation de grande précarité à laquelle les personnes déboutées de l'asile sont confrontées. Elles cumulent des difficultés tant d'accès aux soins médicaux, de logement que financières, puisqu'il leur est difficile de décrocher un emploi en l'absence de statut légal (Sanchez-Mazas, 2011 ; Povolacic, 2011). Certaines études dont celles d'Amalaman (2016) sollicitent la notion de résilience pour montrer la capacité de ces personnes à surmonter les épreuves difficiles. Peu de recherches

scientifiques sont consacrées à la question des associations d'action sociale qui accompagnent, dans le silence, les requérant·e·s d'asile débouté·e·s en Suisse. Quelques ouvrages, centrés sur des populations ciblées telles que les personnes ayant reçu une décision de non-entrée en matière ou encore les sans-papiers, consacrent un à plusieurs chapitres mettant en rapprochement ces populations avec leur fréquentation des associations d'action sociale. Le texte de Ljuslin, Guaraguara & Speranza (2007), concernant le rôle du monde associatif auprès des femmes latino-américaines sans autorisation de séjour, traite de l'accès à cette population par les associations. Il montre tout d'abord qu'il y a un véritable défi d'accès à cette population qui « s'invisibilise », renforcée par l'exclusion d'un nombre important de sphères dans la ville et qui se trouvent en proie constante aux situations d'urgence. Les interrogations sur les types de projets durables à élaborer et du rôle à jouer auprès de ce public sont tout aussi présentes. « L'agir clandestin » de Bassolé (2014) montre avec brio et de manière détaillée, les migrants en situation irrégulière dans différents espaces et leur agir rusé, faisant face aux contraintes quotidiennes pour se mobiliser au travers des différents espaces. Dans une autre recherche, Sanchez-Mazas (2011) aborde la fréquentation des personnes qui ont reçu une décision de non-entrée en matière dans les associations d'action sociale. Son étude relève la place engagée qu'occupent ces associations et leurs rôles dans la vie de ces personnes. La recherche d'Amalaman (2016), plus récente, aborde la place des institutions chargées des migrants ainsi que des requérant·e·s d'asile débouté·e·s dans plusieurs cantons romands. Utilisant les cadres théoriques de Goffman avec la théorie des jeux, Amalaman (2016) rend compte du jeu qui est en place entre les institutions, le personnel, les requérant·e·s d'asile débouté·e·s et les personnes qui ont reçu une décision de non-entrée en matière ou de rejet de leur demande d'asile. Il analyse les nombreux freins aux retours, dont le système de l'aide d'urgence, l'ambivalence du système d'asile suisse et les facteurs microsociaux tels que les pressions familiales. Ces différents freins, notamment structurels constitueront un pan d'analyse de cette recherche, depuis une perspective décoloniale.

Cette recherche se focalise sur la population des requérant·e·s d'asile débouté·e·s. Elle se distingue par son approche depuis la citoyenneté négociée, croisant la perspective décoloniale pour interroger le non-retour dans le pays d'origine tout en mettant en lumière la vie quotidienne de non-citoyens face à leur pouvoir d'agir au sein d'une association d'action sociale et dans la société de manière générale. La recherche se veut originale par rapport à la mise en tension de ces trois perspectives, permettant de lire à la fois sur le plan macrosocial les relations entre les États du Nord et du Sud sur la question de la mobilité humaine et sur le plan microsocial des effets d'une vie de requérant·e d'asile débouté·e.

#### 4. Questions de recherche et cadre théorique

Les associations d'action sociale prolongent-elles le statut précaire des requérant·e·s d'asile débouté·e·s ou constituent-elles un soutien pour l'évolution de citoyenneté ? Cette question fait office de question de départ. Elle interroge la place des associations ainsi que leur accompagnement. Quelle place occupent-elles dans la vie des requérant·e·s d'asile débouté·e·s ? Comment et par quoi sont-ils influencés dans leur choix de continuer à négocier leur citoyenneté, ou à l'inverse, de partir ? De la question de départ émane la question de recherche suivante : **comment les requérant·e·s d'asile débouté·e·s originaires d'Afrique subsaharienne négocient-ils/elles leur citoyenneté au sein d'associations d'action sociale ?** Cette question principale amène à d'autres interrogations qui feront office de sous-questions dans cette recherche. Ces questions subsidiaires se sont construites progressivement à la suite d'immersion sur le terrain et aux lectures théoriques :

- a. En quoi la négociation de la citoyenneté sert-elle la personne non-citoyenne ?
- b. Quelles sont les formes de citoyenneté pouvant être négociée par les requérant·e·s d'asile débouté·e·s ?
- c. Quels sont les facteurs facilitateurs et contraignants dans ce type d'espace pour la négociation de la citoyenneté par les requérant·e·s d'asile débouté·e·s ?
- d. Comment la question du retour dans le pays d'origine est-elle perçue par les requérant·e·s d'asile débouté·e·s qui négocient leur citoyenneté ?

C'est à partir de la perspective sociologique que cette recherche envisage de comprendre la situation des requérant·e·s d'asile débouté·e·s. Cette perspective invite le chercheur à l'analyse de faits sociaux, c'est-à-dire des manières *d'agir, de penser, d'être et de ressentir*, comme un agencement dans un système social qui les structure (Tremblay, 2010, p. 13) et qu'elles contribuent aussi en partie à structurer (Berger et Luckmann, 1986).

Trois concepts principaux, qui sont la citoyenneté, l'agir faible et la « colonialité » du pouvoir, ont été privilégiés pour analyser cette réalité construite par des acteurs et sans cesse remise en question par d'autres. Ceux-ci ont guidé les questions de recherche. Dans ce qui suit, nous présenterons ces concepts sans prétention à l'exhaustivité au vu de leur complexité et des débats qu'ils suscitent depuis de nombreuses années dans les sciences sociales comme c'est le cas pour la citoyenneté. Le défi sera de montrer l'évolution de ces concepts et la manière dont ils peuvent nous être utiles pour analyser la problématique de cette recherche.

#### 4.1. Le concept de citoyenneté négociée

Le concept de citoyenneté négociée peut être utilisé dans cette recherche pour comprendre les modalités d'appropriation des groupes qui ne sont pas détenteurs de la citoyenneté formelle. Les non-citoyens s'opposent de fait aux citoyens. Les limites de ces catégories sont fixées par le cadre légal, mais peuvent évoluer au fil du temps (Goldring et Landolt, 2013). Si l'on remonte lapidairement l'histoire de la citoyenneté, nous constatons qu'une forme de citoyenneté politique s'exerçait déjà en Grèce, voire dans le droit romain (Bickel, 2007). La citoyenneté moderne s'est caractérisée par la délimitation des membres vivant sur le territoire et d'une zone territoriale déterminée. Dès son apparition au XVII<sup>e</sup> siècle, la citoyenneté moderne a exclu de nombreuses personnes notamment les pauvres, les femmes et les étrangers et concernait exclusivement les relations politiques entre l'État et le citoyen (Cordeiro, 2001 ; Martiniello, 2000). Dans les années cinquante en Angleterre, Marshall développe le concept de citoyenneté et en propose un modèle contemporain comprenant (Martiniello, 2000) : la citoyenneté civile, donnant accès aux droits civiques à la population sous-tendue par la liberté individuelle ; la citoyenneté politique, correspondant au droit de participer à la vie politique du pays, tant de pouvoir voter que de se faire élire ; enfin la citoyenneté sociale, se référant aux droits sociaux attachés aux individus considérés comme faisant partie de la société. Ces trois formes de citoyenneté ne seraient pas apparues en même temps. L'universalisme du modèle est critiqué et remis en question notamment pour sa non-validité dans certains contextes (Neveu, 2004).

« *La citoyenneté renvoie aux droits, aux libertés, aux lois, aux comportements, au vote, aux manifestations, à la nationalité, à la nation, etc.* » (Derycke, 2016, p. 32). La citoyenneté est une construction sociale qui n'a pas fini de se transformer (Neveu, 2004). Ses transformations se perçoivent entre autres dans la définition des communautés, qui a évolué au fil du temps et dans ses conceptions variables en fonction des sociétés. Au-delà de sa définition classique/juridique correspondant à un « statut social », elle peut être définie avec d'autres dimensions. Ainsi, Rouland (1991, cité dans Neveu, 2004, p. 2) relève trois problèmes posés par la citoyenneté : « *celui du fondement de l'obligation politique ; celui des conditions d'accès à la citoyenneté ; et celui de la nature et de la portée des droits* ». Comme le rapporte Neveu (2004), il y a aussi souvent une confusion entre la nationalité et la citoyenneté pourtant les deux notions sont de statuts différents. La nationalité se réfère à une identité partagée par un groupe dominant dans un contexte donné. Quant à la citoyenneté, c'est ce qui permettrait d'obtenir des droits résultant du fait de l'appartenance à une nation. Pour Derycke (2016), il faut distinguer l'existence politique, qui absorbe grandement l'attention, de l'existence sociale. En effet,

certaines personnes sont empêchées d'exercer le droit d'être citoyenne sur le plan de leur participation politique parce qu'elles sont en incapacité, ou au bénéfice d'une nationalité étrangère, mais cela n'empêche pas qu'elles soient soumises à des droits et devoirs (Derycke, 2016). En Suisse, la citoyenneté se fonde sur le droit du sang contrairement à d'autres pays tels que la France qui pratiquent principalement le droit du sol. Cette citation reprise de l'article 37 de la Constitution fédérale conditionne : « *A la citoyenneté suisse toute personne qui possède un droit de cité communal et le droit de cité du canton* ». Pour posséder ce droit, la personne doit donc être autorisée par l'État qui décide si elle a le mérite ou non d'être citoyenne. Comment reconnaître les personnes qui vivent sur le territoire sans droit d'y séjourner ? C'est les cas des personnes déboutées de l'asile qui vont être considérées dans ce travail comme des non-citoyennes. En refusant de quitter le territoire, la personne déboutée entre en situation d'illégalité et viole la loi. Elle sera donc privée de certains droits, mais ses droits fondamentaux et libertés subsistent sur la base de la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948. En cas de contrôle de police, celle-ci peut saisir ses documents d'identité et la renvoyer de force.

Pour Goldring et Landolt (2013), la non-citoyenneté a été sous-théorisée par rapport à la citoyenneté. Ils expliquent que la non-citoyenneté est tenue pour acquise et considérée comme allant de soi, étant assimilée à ce qui n'entre pas dans le cadre fixé pour la citoyenneté. Le franchissement de la frontière de non-citoyen à citoyen n'est possible que dans certaines conditions : soit par la naturalisation, soit à la suite des changements réglementaires ouvrant la citoyenneté à des catégories de personnes n'ayant pas accès jusque-là (Goldring et Landolt, 2013). Le non-citoyen est une personne qui n'est pas reconnue comme membre d'un État et ne bénéficie donc pas des droits élargis d'un citoyen, c'est-à-dire sociaux, civiques et politiques. D'après Waldis (2010), la mondialisation et les migrations transnationales ont suscité des transformations importantes, menant à une perte de pouvoir de l'État-nation. Dans ce contexte, la question de la citoyenneté revêt un aspect plus problématique interrogeant la souveraineté des États qui octroient la citoyenneté sur la base de la nationalité (Cordeiro, 2001 ; Martiniello, 2000) ainsi que la question d'accès aux droits intégraux par des populations migrantes (Waldis, 2010). Quelle est donc la forme de « citoyenneté » proposée par les non-citoyens ? La citoyenneté négociée est le terme qui va correspondre à cet agir dans cette recherche, celui de revendiquer son droit à vivre là où on souhaite et rechercher la reconnaissance légale. La conceptualisation de la « citoyenneté négociée » a été développée par Goldring et Landolt, en analysant notamment la fabrication, la négociation et la contestation des frontières autour des diverses formes de non-citoyenneté. Pour ces auteurs, le citoyen peut parfois se comporter

comme un non-citoyen par exemple lorsqu'il ne fait pas usage de son droit politique en refusant de voter. Et inversement, le non-citoyen peut agir comme un citoyen lorsqu'il participe à des manifestations, aux côtés de citoyens, même s'il n'a pas le droit de vote. Plusieurs auteurs dont Derycke (2016) relève une pratique de la citoyenneté en décalage avec ce qui est pensé. Avec la part croissante des résidents issus de la migration, un écart se creuse entre ceux qui font les lois et ceux qui y sont sujets (Bickel, 2007). Cet auteur relance une réflexion autour des droits qui ne sont de plus en plus pas attribués sur la base de caractéristiques citoyennes, mais en référence aux droits universels de l'homme. L'exemple cité par Bickel (2007) est celui des droits à la santé ou à l'éducation des enfants de personnes sans statut de séjour légal. La notion de droits des êtres humains peut-elle se substituer au concept de citoyenneté ? La Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 reconnaît dans son article 13 que « *Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.* », cette liberté est elle-même stratifiée. Dans cette recherche, il s'agit d'aborder principalement la « dimension horizontale » (Neveu, 2004) de la citoyenneté, c'est-à-dire des relations entre les citoyens et les non-citoyens, tout comme entre des non-citoyens eux-mêmes. Bien sûr, la dimension « verticale » reste présente en tant qu'arrière-fond de l'analyse puisqu'il y a l'illégalité officielle.

#### **4.2. Le concept d'agir faible**

Dans un espace où les effets des normes sociales sont visibles, l'exclusion organisée différenciant les individus qui se reconnaissent comme communauté sur la base de nous et les autres (Derycke, 2016) amène à interroger les cadres normatifs auxquels les personnes déboutées de l'asile sont confrontées. Elles ont la possibilité soit de recevoir l'aide d'urgence à condition d'organiser leur retour, soit elles n'ont droit à rien. Les droits limités de ces personnes ne leur permettent plus de vivre comme avant. Elles doivent se débrouiller à la marge de la société, sans compter l'absence d'horizon de régularisation<sup>3</sup> de leur statut après avoir été déboutées. « *Qu'est-ce qu'agir, en somme, dans une situation de forte démunition matérielle et symbolique rendant problématique la possibilité même d'agir ?* » (Soulet, 2003, p. 167). Telle est la question que Soulet (2003) se pose lorsqu'il développe le concept d'agir faible. En qualifiant l'agir de « faible », Soulet (2003) fait référence à la nature d'un agir altéré en raison d'un contexte particulier et non à son résultat. Cette halte amène à se pencher sur ce qu'est en soi l'agir, l'action, l'agent, l'acteur. Ces diverses dénominations montrent la complexité de

---

<sup>3</sup> Après cinq ans sur le territoire, le/la requérant·e d'asile débouté·e peut demander une régularisation de sa situation, mais dans de nombreux cas, celle-ci leur est refusée (Amalaman, 2016).

l'objet (Bassolé, 2014). Avant d'aller plus loin dans le concept d'« agir faible », il revient d'abord de retracer succinctement les différentes définitions de l'agir. Bassolé (2014) nous propose une lecture des approches analytiques des différents modes d'agir de l'individu qui ont traversé le champ des sciences sociales. Il est question de quatre types d'agir : l'agir téléologique, l'agir structuré, l'agir stratégique et l'agir faible. Bassolé (2014) embranche à l'agir faible, l'agir clandestin, qui consiste en l'élaboration de stratégies de survie par les migrants pour réussir leur projet migratoire. Les trois premiers agir vont être passés brièvement en revue, pour se pencher de manière plus approfondie sur l'agir faible.

L'agir téléologique ou rationnel est un modèle qui considère l'individu agissant toujours en fonction de « fin » et de « moyens ». Cette approche, provenant de la théorie économique, a été critiquée, notamment par Joas (2001), dans *la créativité de l'agir*, qui a remis en question un nombre de présupposés implicites — *l'individu serait capable d'agir en fonction d'un but, il maîtriserait son corps et il serait relativement autonome à ses semblables* — sur lesquels ce modèle s'est fondé. L'agir structuré correspond à la mise en avant de la capacité de l'acteur à comprendre ce qu'il fait (Bassolé, 2014). L'agir stratégique est celui que Crozier confère à l'acteur. Celui-ci est alors considéré comme ayant sa part d'initiative dans l'élaboration de sa propre existence notamment lorsque ces « *acteurs ont des enjeux dans leurs actions* » (Bassolé, 2014). Pour Soulet (2003), cet agir est transformateur et réflexif pour l'acteur. C'est ce qui explique, lorsqu'il conceptualise l'agir faible, qu'il cherche à se distancier de l'aspect stratégique dans lequel il suppose que l'acteur dispose d'une capacité de projection, pour interroger un agir transformateur malgré la situation d'« *absence de pérennité des normes et des cadres d'action* ». La nature de l'agir faible peut donner un résultat fort, car il conduit à une transformation de ce qui rendait vulnérable dans la situation vécue (Soulet, 2003, p.169). Soulet (2003, p. 182) propose une typologie des cadres d'actions, reprise dans le tableau ci-dessous, pour en déduire les types d'actions qui en découlent.

	<b>Instabilité structurelle</b>	<b>Stabilité instable</b>	<b>Stabilité structurelle</b>
<b>Statut du contexte</b>	Certitude que tout est incertain : Méfiance	Incertitude relative : Confiance	Certitude que tout est stable : fiance (foi)
<b>Nature de l'action</b>	Agir suppose de réduire l'incertitude garantie	Agir suppose de jouer avec le risque en tentant de le contrôler	Agir suppose de contourner la certitude

Tableau 1 Soulet, 2003, p. 182.



En éclairant les cadres dans lesquels l'action se déroule, Soulet (2003) montre qu'en fonction du contexte, la nature de l'action change elle aussi, influencée par l'(in)certitude. Pour présenter ces cadres formels d'action, nous pouvons commencer par le cadre de la normalité, nommée ici le modèle de la « stabilité instable ». Dans ce premier modèle, le cadre est fiable et flexible pour permettre aux acteurs de donner un sens au fait même d'agir. Ce cadre repose sur trois dimensions centrales : *la sécurité, le postulat d'autonomie des acteurs et une faible interdépendance des sphères d'action*. L'incertitude ne concerne que les résultats de l'action. Dans le deuxième modèle, « stabilité structurelle », le caractère routinier de la vie et la surprise des règles sont accentués. Ici, face à la stabilité du contexte, les possibilités d'action paraissent faibles, voire inutiles. L'action dans ce contexte visera donc à contourner la certitude. Quant au troisième modèle, « instabilité structurelle », l'action y est incertaine et les règles instables. L'agir devient un *s'adapter, faire avec ou bien agir* pour réduire l'incertitude. Il y a une interdépendance des sphères d'action où les personnes jouent, à chaque action, « l'intégralité de leur personne ».

Soulet (2013, p. 175) qualifie l'agir faible comme étant « *une réponse des acteurs à une situation incertaine et indéterminée* ». L'agir faible est enraciné dans un contexte d'imprévisibilité et d'incertitude (Soulet, 2013, p. 197). Dans cette situation, « *l'agir est contraint par la perte de confiance et le manque de repère. Les ressources deviennent floues et leur mobilisation est relativement difficile.* » (Bassolé, 2014, p. 52). Comment le concept d'agir faible peut-il nous aider à analyser la situation des requérant·e·s d'asile débouté·e·s au sein d'associations d'action sociale tout en les plaçant dans un cadre plus global ? Elle servira en tout cas à éclairer leur mode d'agir dont l'analyse sera reprise plus loin dans le travail.

#### **4.3. Le concept de « Colonialité » du pouvoir**

La situation des requérant·e·s d'asile débouté·e·s dans les associations d'action sociale ne peut être traitée sans aborder la question du retour, puisque leur non-retour est ce qui fait qu'ils fréquentent ces espaces. Le refus de retourner dans leur pays d'origine de certains requérant·e·s d'asile débouté·e·s va être analysé depuis une perspective décoloniale, en s'appuyant sur une approche de la matrice coloniale ou de « colonialité » du pouvoir développée par le sociologue péruvien Anibal Quijano. Cette approche structurelle part de l'idée que malgré la décolonisation qui s'est en grande partie achevée autour des années soixante, tout un système colonial continue d'agir. Le colonialisme correspondant à la période durant laquelle des administrations coloniales étaient installées par la force dans les pays colonisés et dirigées par les colons. La

« colonialité » du pouvoir s'étend depuis la déclaration des indépendances des pays colonisés jusqu'à la période actuelle. La colonisation et l'immigration sont liées, comme le retrace Mazzella (2016, p. 13) entre le « XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècles, entre les conquistadors et les négriers, le double sens de la migration de masse [est présent] : le déplacement de populations volontaires, conduit par un groupe dominant ; celui subi par un groupe de dominés ». La « colonialité » du pouvoir permet de retracer la généalogie des rapports sociaux qui ont émergé à l'époque coloniale et la manière dont ils se reproduisent sans s'annuler aujourd'hui. La « colonialité » du pouvoir s'inscrit dans le courant de pensée décoloniale. C'est en partie grâce aux approches interrogeant la « *spatialisation de l'expérience sociale au regard du phénomène de mondialisation* » que des études culturelles postcoloniales ont pu naître (Mazzella, 2016, p.13). L'approche décoloniale cherche à se distinguer de l'approche postcoloniale, à laquelle il lui est reproché de se fonder sur une épistémologie des États du Nord, c'est-à-dire du système de pensée et des concepts qui y sont rattachés, ne se distançant pas de ce qu'elle cherche à critiquer. L'approche décoloniale qui s'est d'abord intéressée à la critique sur la production de catégories et de connaissances coloniales et culturelles eurocentrées, s'est dans un premier temps développée avec les travaux d'Edward Said, avec l'orientalisme et de Frantz Fanon autour de l'analyse des effets culturels de l'impérialisme. Aujourd'hui, elle s'oriente plus vers la critique de ce qui reste de l'héritage colonial qui continue d'ordonner le social et de ses effets sur les structures politiques et économiques. Elle est portée entre autres par Achille Mbembe.

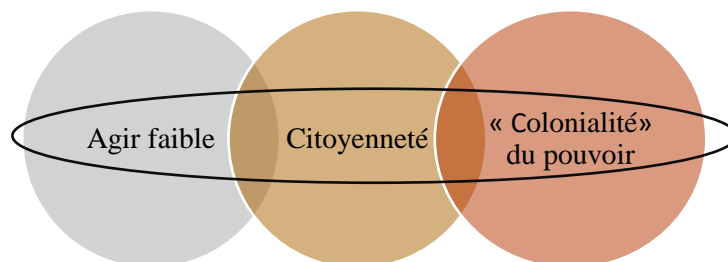
D'après Quijano (2007), la « colonialité » du pouvoir se fonde sur quatre piliers : l'exploitation de la force de travail, la domination ethnoraciale, le patriarcat et le contrôle des formes de subjectivité (ou imposition d'une orientation culturelle eurocentriste). Quijano (2007) s'emploie à montrer l'imbrication des rapports sociaux de race et de genre dans sa conceptualisation de la « colonialité » du pouvoir. La « race » présuppose la catégorisation des individus selon leur origine, leur couleur de peau ou encore leur ethnie, en plaçant les blancs, « dominants », tout en haut. Quant au rapport social de genre, il fait référence aux différences entre les sexes. Ces deux rapports doivent toujours être situés pour être analysés, puisqu'ils évoluent avec le temps et se manifestent différemment en fonction du contexte.

Ce concept met l'accent sur les rapports entre les pays du nord et sud, ce qui va donner un point de vue original pour analyser la question du retour des personnes déboutées de l'asile dans leur pays d'origine. Comment demander à une personne de retourner dans son pays d'origine alors qu'elle n'y voit aucun espoir de s'y construire un avenir sûr ? Comment l'approche par la « colonialité » du pouvoir peut-elle offrir une réflexion tenant compte des héritages coloniaux

pour l'élaboration d'un droit d'émigrer universel ? Les personnes qui migrent sont pour certaines des espoirs pour leur famille. La migration se pose alors comme une stratégie familiale, comme un horizon d'un meilleur gain dans les pays du Nord, renforcée notamment par un « appel d'air » vers les lieux où les capitaux sont concentrés. Les possibilités de gain en Occident influencent en partie le choix de rester sur le continent. De plus, la honte de rentrer « les mains vides » comme l'ont cité Bolzman, Gakuba et Amalaman (2017) est inenvisageable pour ces personnes. L'aide au retour proposant quelque 4 000 CHF ne convainc pas ses destinataires comme l'ont souligné entre autres les recherches d'Amalaman (2016) et Sanchez-Mazas (2011). Nous constatons tant des critères structurels que des critères plus personnels comme frein au retour. En choisissant la perspective de la « colonialité » du pouvoir, il s'agira d'interroger son influence sur le « choix » la personne déboutée de l'asile de retourner ou non dans son pays d'origine.

#### 4.4. Citoyenneté négociée, Agir faible et « Colonialité » du pouvoir

Le schéma qui suit résume les approches utilisées pour traiter cette recherche et illustre par la même occasion leurs interactions :



Pourquoi croiser les différentes approches que sont la citoyenneté, l'agir faible et la « colonialité » du pouvoir autour de la situation des requérant·e·s d'asile débouté·e·s qui fréquentent les associations d'action sociale ? En premier lieu, le caractère complexe de la situation dans laquelle ces personnes sont prises nécessite une démarche d'analyse plurielle. En second lieu parce qu'au-delà du refus ou de l'octroi d'un statut légal, des questions plus fondamentales sur l'égalité entre les êtres humains surgissent et demandent d'être pensées, en tenant compte d'un passé, d'un présent et d'un futur interreliés. C'est ce que Mbembe (2006, p. 120) nomme la « *politique du semblable* » avec pour préalable, « *la reconnaissance de l'Autre et de sa différence* ».

La migration, si elle est pensée en mouvement bidimensionnel, rend compte d'un point de départ et d'un lieu d'arrivée. Un bond dans le passé sert de rappel à une forme de migration qui s'est déroulée à l'époque coloniale du nord vers le sud. En quête de richesse, les colons n'ont

pas hésité à s'installer un certain temps sur les terres riches du Sud pour y développer leurs commerces d'êtres humains et leurs affaires générales. Leur présence, bien qu'importunant les peuples autochtones, a été imposée au début puis négociée d'une certaine manière avec des complices autochtones tirant leurs propres avantages. De ces rapports, il reste ce que Quijano appelle la « colonialité » du pouvoir ou le décolonialisme d'Achille Mbembe. Ce qui articule ces deux notions c'est la société internationale et son organisation cristallisant certains rapports sociaux. Puisque c'est l'État-nation qui donne accès à la citoyenneté, servant à la reconnaissance du lien commun entre les individus dans un certain espace donné, il revient à questionner ce fonctionnement qui privilégie certains qui sont nés dans le bon pays et pénalise d'autres qui cherchent par tous les moyens à accéder aux droits d'avoir des droits dont leurs États leur privent l'accès.

Avec la migration, les enjeux de la citoyenneté contemporaine sont au cœur des discussions autour des théories citoyennes. De même qu'elle prend un intérêt particulier lorsqu'elle est analysée depuis une approche décoloniale. Plusieurs auteurs dont Wihtol de Wenden (2017) relèvent l'inégalité d'accès à la libre circulation des personnes entre le Nord et le Sud. « *Le droit d'entrée et de sortie est largement lié à la direction et au profil des flux, selon que les migrants sont volontaires ou forcés, peu ou très qualifiés, riches ou pauvres : du Nord vers le Nord et du Nord vers le sud, on peut à la fois sortir de chez soi et entrer assez librement ailleurs ; du Sud vers le Nord, il est désormais possible de sortir de chez soi, mais difficile d'entrer ailleurs. Du Sud vers le Sud, on sort et on entre assez facilement, mais en général avec très peu de droits, que l'on soit migrant ou réfugié.* » (Wihtol de Wenden, 2017, p. 17). Malgré la mondialisation, un nombre important de personnes du Sud restent immobilisées, non pas par absence de volonté, mais bien à cause des difficultés d'obtenir un visa. Alors, comment reconnaître et légitimer les formes de citoyenneté « négociée » que les non-citoyens provenant des pays du Sud, c'est-à-dire tant les requérants d'asile déboutés que les « clandestins » proposent ? Quelles alternatives, viables et acceptables, peuvent être développées pour les non-citoyens non conventionnels ? Parmi ces non-citoyens certains d'entre eux occupent des emplois souvent aux rémunérations précaires, entretiennent des relations avec d'autres personnes ne connaissant pas forcément leur statut irrégulier, participent à des activités sociales. En fin de compte, ils mènent leur vie sans statut légal, en parallèle de la vie des citoyens. Malgré la situation de vulnérabilité à laquelle elles sont exposées, elles entreprennent des actions de natures faibles, mais aux résultats inattendus, et il est utile d'analyser la manière dont elles se déploient dans un espace donné pour pouvoir les accompagner dans l'intervention sociale.

## 5. Méthodologie de recherche

Cette recherche se fonde sur une approche empirique depuis un terrain associatif, pour comprendre comment les requérant·e·s d'asile débouté·e·s perçoivent et vivent leur situation, notamment à travers leurs rapports à leur environnement et leurs modes d'agir configurant la manière dont ils négocient leur citoyenneté. C'est donc depuis le paradigme compréhensif que les propos de ces personnes vont être accueillis, afin de mieux comprendre la réalité sociale dans laquelle ils s'insèrent. L'anthropologie s'intéressant à la vie quotidienne des personnes, cherche à comprendre l'être humain et ses pratiques. Rendre compte du mode d'agir de l'individu et de sa logique n'est pas simple. L'enquête ethnographique se veut proche des situations de vie naturelle des personnes interviewées tout en cherchant à rendre compte du « *point de vue de l'acteur* » (Olivier de Sardan, 1995, p. 10). Elle repose sur une combinaison de plusieurs formes de production de données, dont l'observation participante et l'entretien, qui ont été choisis pour mener ce travail de recherche. La méthode inductive a été privilégiée, car celle correspond à une méthode qui se base sur des faits réels observés sur le terrain, pour les dénombrer et en faire une certaine généralisation. Une fois sur le terrain, un va-et-vient entre la théorie et le terrain a toutefois conduit à l'élaboration d'hypothèses qui ont été testées à travers le travail de terrain. La première hypothèse considère que le non-retour des requérant·e·s d'asile débouté·e·s dans leur pays d'origine les préserve d'un retour dans un contexte postcolonial non favorable au développement de leurs projets, de même que leur statut de déboutés bloque ces mêmes projets dans le contexte où ils se trouvent. Toutefois être en contact avec les associations leur permet de négocier leur citoyenneté par la fréquentation d'associations d'action sociale qui contribuent à renforcer leur pouvoir d'agir qui transforme leur situation de vulnérabilité.

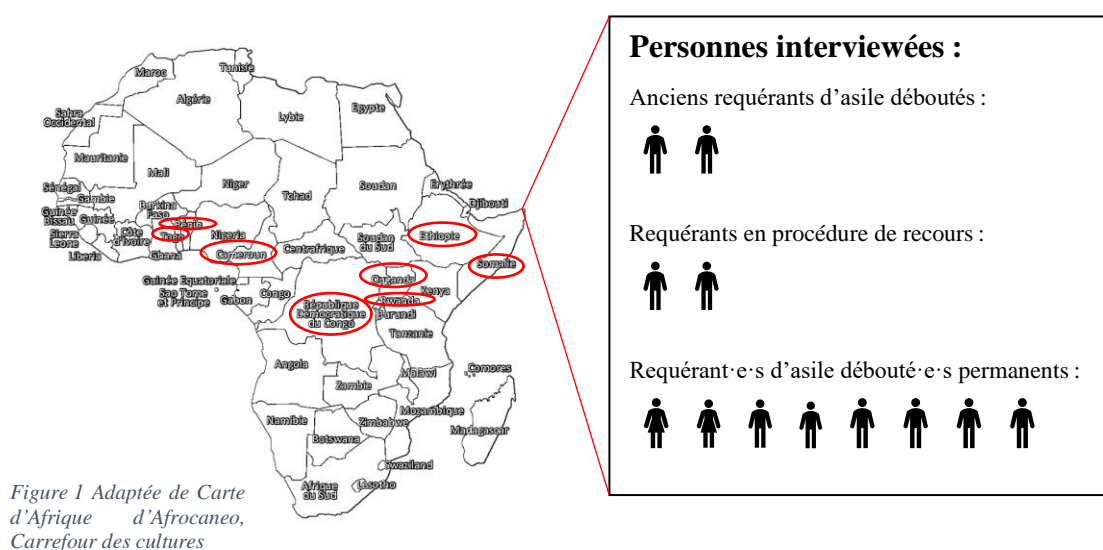
### 5.1. Étude du terrain de recherche

Le contexte fribourgeois offre quelques associations d'action sociale, dont l'association Passerelles et la Red, accueillant des requérant·e·s d'asile débouté·e·s entre autres publics. Cette recherche a été menée sur le terrain de Passerelles qui se présente comme une association d'échanges interculturels. Ce choix se base sur l'accès au public cible de la recherche ainsi qu'une sélection d'informations autour de l'association. Plusieurs facteurs ont été pris en compte pour ce choix : la variété des prestations proposées (cours de français, accès à internet, repas), les conditions d'accès (accès libre, gratuité des prestations), l'accessibilité (emplacement en centre-ville), la présence depuis un certain temps sur le terrain (au moins 10

ans) et l'ouverture à tout public avec bien entendu la fréquentation des requérant·e·s d'asile débouté·e·s correspondant à la population étudiée.

## 5.2. L'échantillonnage

L'échantillon a été construit sur la base des critères de sélection suivants de personne : femme et homme originaire d'Afrique subsaharienne âgé de plus de 18 ans, qui fréquente ou a fréquenté Passerelles et ayant reçu une décision négative avec renvoi exécutable suite à sa demande d'asile. Au total douze personnes, qui ont eu le statut de requérant·e·s d'asile débouté·e·s ou qui l'avaient ainsi des personnes en procédure de recours<sup>4</sup> ont été interrogées. Les âges moyens de ces personnes se situent entre 25 et 55 ans. L'échantillonnage est composé de dix hommes originaires du Rwanda, Congo RDC, Érythrée, Éthiopie, Cameroun, Somalie et de deux femmes originaires du Bénin-Togo et d'Ouganda. À ces entretiens s'ajoutent ceux effectués auprès du Coordinateur de l'association, d'un bénévole et de manière informelle auprès d'autres bénévoles et des usagers. Cet échantillonnage se veut le plus représentatif possible des personnes déboutées de l'asile qui fréquentent Passerelles à un moment donné.



Les personnes sont originaires de différents pays d'Afrique et présentent des profils assez variés. Il y a des mères et pères de famille et d'autres qui sont célibataires. Des personnes qui ont une formation de degré supérieur dans la santé, le droit et d'autres qui n'ont pas terminé leur secondaire obligatoire.

<sup>4</sup> Notons que le/la requérant·e d'asile qui reçoit une décision négative de sa demande du SEM peut déposer dans les 30 jours un recours auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF) qui statue en tant que deuxième et dernière instance (OSAR, 2019). Aussi, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019, le/la requérant·e d'asile peut bénéficier d'une assistance juridique gratuite pour le faire. La demande de recours suspend le délai de départ, sauf exceptions. La personne déboutée de l'asile a épuisé toutes les voies de recours ordinaires et extraordinaires par la demande de reconsidération du dossier auprès du SEM ou de la révision auprès du TAF (Fresia, Bozzini & Sala, 2013, p.14).

### **5.3. Description des étapes de la recherche**

Cette recherche a privilégié une méthodologie de type qualitative avec une enquête ethnographique, où des observations participantes ont pu se faire ainsi que des entretiens semi-directifs, qui ont pour visée non pas de vérifier sur un échantillonnage de sondage la représentativité absolue des pratiques, mais de mettre en lumière les pratiques d'un certain nombre de requérant·e·s d'asile débouté·e·s originaire d'Afrique subsaharienne, en leur donnant la possibilité de s'exprimer sur leurs situations à un moment donné. Les limites de ces formes de production de données concernent donc leurs valeurs représentatives, étant donné que l'enquête se déroule dans un espace spécifique dans lequel les pratiques des requérant·e·s d'asile débouté·e·s qui s'y déroulent ne peuvent être transposées tel quel à d'autres milieux. D'autant plus que chaque association d'action sociale est porteuse d'une histoire qui rend le lieu singulier et donne du sens à ses interventions.

#### **5.3.1. Réalisation des observations participantes**

Le choix de procéder à une observation participante dans la production de données résulte de son apport significatif en matière d'imprégnation du terrain par la chercheuse. En effet, elle permet d'être en contact direct avec la population étudiée par l'immersion sur le terrain pendant un certain temps afin de mieux comprendre la réalité dans laquelle elle vit. L'observation participante nécessite d'occuper un rôle comme le préconisent Arborio et Fournier (2015). Ce rôle offre un point de vue, certes spécifique, qui nécessite un décentrage de la chercheuse pour ne pas se laisser dicter son observation par les partenaires de la recherche, tout en offrant un ancrage sur le terrain. Cela donne aussi une certaine légitimité à la chercheuse, dont la présence peut être remise en cause. Le point de vue de la chercheuse est donc toujours situé, notamment par rapport aux représentations qu'elle a de la question traitée (Olivier de Sardan, 1995). Le statut d'étudiante-chercheuse a été négocié pour l'accès au terrain de Passerelles. Un guide d'observation, que l'on retrouvera en annexe I, a servi de base pour observer entre autres les pratiques sociales auprès de cette population et les interactions entre les usagers. Ce guide comporte trois axes : un premier touchant l'interaction dans l'environnement, un deuxième portant sur l'interaction entre les personnes et un troisième ciblant l'interaction entre acteurs bénévoles et usagers.

Enquêter dans un espace ouvert à tous facilite l'accès. Étant moi-même Africaine, j'ai été rapidement confondue avec une nouvelle usagère, ce qui a facilité mon entrée sur le terrain et aidé le dialogue avec les personnes interviewées. Avec le rôle d'étudiante-chercheuse, j'ai mené

mes observations sur deux semaines continues en septembre au retour des vacances de Passerelles et sur cinq jours répartis entre mai et octobre 2019, le tout complété par des jours de fréquentations ponctuelles. J'étais à la permanence toute la deuxième semaine de recherche. C'est à cette occasion que les contacts avec chaque personne qui entrait dans Passerelles ont pu se faire. J'ai tenu un journal de terrain, qui m'a permis de consigner ce que je voyais et j'entendais au quotidien ainsi que d'y annoter mes prémisses d'analyse. Le tout a formé les données qui ont constitué plus tard le corpus pour ce travail. Ces observations ont servi à obtenir des connaissances comprenant des informations supplémentaires sur la population enquêtée, le terrain lui-même et ont nourri les questionnements autour de cette recherche.

### 5.3.2. Réalisation d'entretiens semi-directifs

Ces observations participantes ont été complétées par des entretiens semi-directifs. L'entretien semi-directif présente l'avantage de laisser une liberté d'expression plus grande à l'enquêté contrairement au questionnaire, qui dans le cadre d'une recherche anthropologique de ce type ne permettrait pas de récolter des informations sur les interactions (Blanchet & Gotman, 2013). Blanchet et Gotman (2013, p.37) expliquent que « *l'entretien relève à la fois la logique d'une action, son principe de fonctionnement* ». Ils complètent en disant qu'il sert aussi à ne pas décider du « *système de cohérence interne des informations recherchées* ». Deux premiers entretiens exploratoires auprès des professionnels de Passerelles ont été effectués. Un guide, en annexe II, comprenant des questions générales servant à mieux déterminer la population à interviewer, à clarifier le contexte associatif et son organisation ainsi qu'à valider la démarche envisagée pour cette enquête a été élaboré. Un autre guide d'entretien semi-directif a été construit pour être utilisé auprès des requérant·e·s d'asile débouté·e·s. Vous le trouverez en annexe III de ce travail. Ce guide comporte plusieurs axes notamment un concernant les interactions entre les requérant·e·s d'asile débouté·e·s et les autres personnes, employés et public de l'association ; un autre axe touchant les prestations proposées et le maintien d'activités ; la place de l'association au sein de la vie du requérant·e·s d'asile débouté·e·s et dans la citoyenneté. L'élaboration de ces grilles s'est faite sur la base d'une démarche exploratoire et ouverte. L'organisation des questions a été fixée en fonction des thématiques principales de la recherche avec une volonté logique d'avoir des questions qui permettent une lecture d'enchaînement dans le parcours des personnes. Celles-ci posaient des questions générales pour tous, tout en restant flexibles dans les relances des sujets importants abordés par les personnes interviewées.



### 5.3.3. Difficultés méthodologiques rencontrées

Trouver des personnes pour mener des entretiens n'a pas été simple puisque toutes les personnes déboutées de l'asile ne fréquentent pas tous les jours Passerelles ainsi qu'à la période pendant laquelle j'étais sur le terrain. Puisque l'association Passerelles était fermée tout le mois d'août, je me suis retrouvée avec peu de personnes à interviewer. Cela m'a conduit à inverser mon planning. J'ai donc reporté mes observations au mois de septembre et j'ai commencé les entretiens en août. J'ai hésité un moment à solliciter l'entreprise ORS à Fribourg, qui dispose d'un foyer d'accueil de migrants, pour approcher des requérant·e·s d'asile débouté·e·s. J'ai finalement abandonné cette idée, car elle me semblait se poser en contradiction avec ma démarche sur le terrain associatif. D'autant plus que le passage par la hiérarchie pouvait susciter une méfiance de la part des enquêtés. J'ai donc demandé au Coordinateur de Passerelles de me mettre en relation avec des requérant·e·s d'asile débouté·e·s qu'il connaissait. J'ai aussi procédé par « boule de neige » auprès des personnes que j'avais déjà interviewées, en leur demandant de me mettre en contact avec les personnes qu'ils connaissaient. Aussi, ma présence sur le terrain m'a donné l'occasion d'approcher directement des requérant·e·s d'asile débouté·e·s avec qui j'ai mené des entretiens. C'est ainsi que j'ai obtenu mes données qui ont constitué mon corpus. L'autre difficulté qui s'est posée lors de la collecte de données a été de faire face à la méfiance des personnes déboutées de l'asile. Il y a une crainte de plusieurs d'entre elles de voir leur situation mise à jour et connue par tous. Elles tenaient à ce que je leur garantisse la confidentialité. Malgré les avoir rassurées, j'ai quand même senti lors des entretiens des retenus et j'ai dû faire face à des refus de répondre à certaines questions comme celles autour de leurs migrations ainsi que des craintes concernant l'enregistrement de l'entretien. Pour refléter au mieux les positions des personnes interviewées et qu'elles se sentent le plus à l'aise possible dans la production de leurs discours, les entretiens ont été menés soit dans le bureau de Passerelles porte fermée ou en dehors dans un espace privilégié comme un tea-room à des heures de faible fréquentation.

Pour élargir mon champ d'analyse et faute de ne pas avoir rencontré suffisamment de requérants d'asile débouté·e·s devant quitter le territoire à ce moment-là, j'ai décidé d'interroger d'anciens requérant·e·s d'asile débouté·e·s qui continuent de fréquenter Passerelles, ainsi que des requérant·e·s d'asile en procédure de recours. Cela a permis d'interroger aussi des personnes qui ont une distance vis-à-vis de leur parcours, permettant de comprendre aussi l'aspect de la citoyenneté négociée sans statut légal et avec un statut légal. Le tout a servi à obtenir un échantillonnage varié, incluant tant requérant·e·s d'asile débouté·e·s qui sont actuellement sans

statut légal et d'anciens requérants d'asile déboutés qui ont obtenu un permis de séjour soit après s'être mariés ou plusieurs années passées sur le territoire et réexamen de leur dossier.

#### 5.3.4. Traitement et analyse des données collectées

En combinant ces méthodes d'investigations, cela a facilité la triangulation des informations recueillies, offrant ainsi des points de vue différents et complémentaires sur la situation des personnes déboutées de l'asile. « *Transcrire, c'est déjà interpréter* » (Beaud et Weber, 2010, p. 214). Étant donné que la recherche en sciences humaines concerne des personnes, il convient d'adopter une démarche tenant compte des normes éthiques et déontologiques de la recherche (Avenir social, 2010). Cela passe notamment par le consentement libre et éclairé des partenaires de la recherche. Afin de faciliter la démarche d'entretien ainsi que le traitement des contenus, des enregistrements audios ont été privilégiés avec l'accord oral des personnes interviewées. Il y a aussi une attention à porter quant au traitement des informations, qui nécessite une interprétation proportionnée et prudente, ainsi qu'à l'utilisation de ces informations, ne devant pas s'étendre au-delà du cadre strict de cette recherche.

Les observations ont été quotidiennement transcrites dans un journal de terrain informatisé. Le fait d'avoir un journal informatisé a permis d'y accéder à tout instant aux écrits. En parallèle de ces observations écrites, je transcrivais les entretiens que j'avais faits en débutant le plus rapidement possible. Pour ces transcriptions, j'ai fait appel à des étudiantes. Celles-ci ont transcrit cinq des douze entretiens effectués. Je leur ai transmis des consignes précises sur les modes de faire. Ce qui m'importait dans ces transcriptions c'était d'être la plus fidèle possible aux propos énoncés par les interviewés, et ceci passait notamment par la reproduction des rires, silences et parfois des pleurs. Les entretiens sont d'autant plus riches et interprétables s'ils sont transcrits avec précision et fidélité (Beaud et Weber, 2010). Pourtant, la fidélité est difficile à conserver puisque la transcription fait subir une double transformation avec des codes de transcription non neutre provenant de la personne qui tente de faire passer par écrit des paroles transportant souvent subtilement des émotions (Beaud et Weber, 2010). Une fois les transcriptions terminées, il a été question d'organiser ces informations notamment en les classant par thématique dans une grille d'extraction de données élaborée en référence aux thèmes principaux, afin de faciliter l'analyse, compléter des données des observations pour procéder à la restitution.

Pour élaborer cette grille, la thématique principale des entretiens qui est : comment les requérant·e·s d'asile débouté·e·s originaires d'Afrique subsaharienne négocient-ils leur citoyenneté au sein d'associations d'action sociale ? a été reprise afin de recentrer les informations obtenues. Les contenus des entretiens ont été triés d'après des thématiques et sous-thématiques et classés dans la grille afin de répondre à la question de départ. Les contenus des entretiens ont été dans un premier temps sélectionnés individuellement en fonction des thèmes tout en gardant une ouverture à ce qui pouvait devenir de nouveaux thèmes. Après leur analyse, ils ont été ensuite regroupés avec l'ensemble des propos des interviewés pour les comparer et répéter des similitudes ou des divergences. Les catégories suivantes ont été posées :

- Le type d'usagers et fréquentation de l'espace
- La nature des actions
- Les formes de citoyenneté
- La politique et le système d'asile
- Le retour

Ces thématiques étaient sous-jacentes au guide d'entretien, cependant, une nouvelle thématique est apparue à la lecture des entretiens qui concerne le :

- Projet de vie

### 5.3.5. Présentation des extraits de témoignages

Dans la partie Résultats qui suit, tous les noms sont fictifs. L'abréviation « RAD » sera utilisée pour signifier « requérant·e d'asile débouté·e », ceci seulement dans un souci d'allègement du texte et pour situer le statut des personnes interviewées. L'ancien-ne requérant-e d'asile débouté-e qualifiera la personne qui est passée par une décision négative d'asile et suite à un recours, elle a obtenu une réponse positive à sa demande d'asile. Le/la requérant-e d'asile en procédure de recours se rapportera à la personne qui a reçu une décision négative de sa demande d'asile, elle a déposé un recours pour la reconsidération de son dossier par le SEM ou la révision auprès du TAF et elle est en attente d'une réponse. Le/la RAD permanent-e correspondra à la personne déboutée de l'asile qui a épuisée toutes les voies de droit au recours.

## 6. Résultats : Les requérant·e·s d'asile débouté·e·s et la Passerelle

### 6.1. La Passerelle un lieu au centre-ville facilement accessible

L'emplacement de Passerelles au centre-ville de Fribourg représente un moyen pour les personnes déboutées de l'asile de rompre l'isolement social et surtout l'isolement dans l'espace public. Certaines des personnes interviewées ont recours à l'aide d'urgence et logent dans le foyer de la Poya situé loin du centre-ville. Par conséquent, le positionnement de Passerelles leur facilite l'accès à l'espace public. Cette accessibilité est importante pour la citoyenneté sociale, d'autant plus que le centre-ville est un lieu stratégique où les relations sociales ont lieu.

*« Je vais au parc pour observer les gens cela me fait changer d'idée. J'aime beaucoup parce que ça me met en paix, parce que je ne suis pas seule, c'est stressant pour moi si je suis seule. » « Et quand je ne suis pas avec les gens, je suis toujours au centre [ville], donc j'irai et je resterai au centre. »* Moyana, RAD permanente

#### 6.1.1. Échapper aux contraintes quotidiennes

Il apparaît de façon assez marquante plusieurs situations dans lesquelles les personnes déboutées de l'asile sont vulnérables en raison des nombreuses restrictions auxquelles elles doivent faire face. Fréquenter Passerelles se pose comme un moyen d'échapper à ces contraintes structurelles qui réduisent leur liberté d'action.

*« Mais si je n'ai pas de permis, même rester à la maison je ne peux pas, rester à la maison tranquillement dormir je ne peux pas. Parce qu'il y a six personnes dans la maison, il n'y a pas de clé. »* Afewe, RAD permanent

*« Moi ce qui m'a poussé à Passerelles c'est que j'étais libre de demander ce que je voulais et il n'y avait pas de barrière, pas de limitation ». « Je pouvais circuler librement, je ne devais pas montrer un papier en entrant ou bien sortant. »* Atso, RAD permanent

L'espace Passerelles est un lieu permettant d'éviter le contrôle par les autorités. Il n'y a pas la police qui effectue des contrôles contrairement à certains espaces publics connus comme lieu de regroupement privilégié. Le contrôle de police auxquelles certaines personnes sont soumises n'est pas forcément dans l'intention de déterminer si la personne a un statut illégal ou pas, bien que le contrôle au faciès ne puisse être écarté. Cependant, ce contrôle auprès d'un non-citoyen peut s'avérer nuisible. D'après Bassolé (2014, p. 328), la situation de personnes sans statut

légal, désirant rester en Suisse se heurte « à une quadruple menace permanente : l'interpellation, l'arrestation, la détention et l'expulsion. Pour faire face à cette menace quotidienne, le contrôle de la mobilité [s'avère] indispensable ». Certains espaces sont donc évités comme le rapporteront plusieurs usagers.

*« Tu sais la ville est petite si je ne vais pas à la grande place, c'est parce que la police nous surveille et elle contrôle. Elle nous demande ce qu'on fait là, elle m'observe. Je ne suis pas un voleur, je n'ai pas bu et je ne me suis pas bagarré, ça fait longtemps que je n'ai pas de problème avec la police, mais elle a demandé par exemple mon permis. Elle regarde ce qu'il y a, elle sait déjà, mais je ne sais pas... »* Afewe, RAD permanent

Bien que cet usager n'ait pas « disparu » du circuit officiel, puisqu'il recourt à l'aide d'urgence, il perçoit ces contrôles comme ayant pour but de nuire. Les contrôles exercés par la police ne sont pas les seuls à faire cet effet. Se rendre auprès des autorités chargées de la migration pour faire attester son « papier blanc » afin de bénéficier de l'aide d'urgence les contraint aussi.

## **6.2. La Passerelle entre migrants**

La particularité de Passerelles est qu'il est un lieu d'accueil bas seuil, sans aucune condition d'accès, c'est cela qui en fait un espace ouvert à tous comme l'auront relevé la majorité des personnes interviewées, qui se sentent libres de le fréquenter. Cette situation offre aux personnes déboutées de l'asile un certain « anonymat » du statut. La majorité des personnes interviewées trouvent aussi à Passerelles des repères communautaires.

*« Je dois quand même dire que la Passerelle, c'est la Passerelle. C'est une association interculturelle qui fait part de différents centres, les pays, elle est là [...] c'est pour tout le monde. ». « On est tous dans la même situation donc qu'il n'y a pas qui est plus que qui là. On se comprenait quand même à demi-mot puis on s'encourageait. »* Wefa, RAD permanente

La faible présence de citoyens suisses dans l'espace Passerelles témoigne de leurs mises à distance de la tentative de rencontre et d'évolution des représentations autour des populations migrantes proposées par Passerelles. Il n'y a en réalité que peu de mixité entre les populations fréquentant cet espace, malgré le fait qu'il soit ouvert aux migrants et aux Suisses. Je constate lors de mes observations, appuyées par les propos des personnes interviewées et d'autres usagers, que bien que le lieu soit ouvert à tout public, il y a qu'un public en particulier qui le fréquente. Il est majoritairement composé d'hommes africains, ce qui freine certaines femmes qui privilégieront l'Espace Femmes, une autre association à Fribourg. Au quotidien, les usagers

sont sensiblement les mêmes. Ce n'est que lors d'évènements spécifiques que le public se diversifie, le temps du rendez-vous.

*« Il y a un espace ouvert pour tout le monde après on ne peut pas dire que c'est fréquenté de la même manière, d'une manière régulière par les Suisses comme par les requérants. Les Suisses on les verra plus souvent pour les activités du week-end. C'est dû au fait qu'ils travaillent donc on les verra moins, tandis que parmi les requérants d'asile il y a des déboutés qui n'ont pas le droit de travailler et ont du temps libre, sans avoir de quoi s'occuper non plus financièrement, donc à Passerelles c'est l'abri, il fait chaud. »* Etê, Bénévole à Passerelles depuis 2015

Ce bénévole mentionne la vulnérabilité des personnes déboutées de l'asile qui peut être reliée à un contexte qui leur supprime une possibilité de stabilité par le travail. L'interdiction de travailler découle de la volonté étatique de poser les conditions-cadres permettant aux personnes déboutées de quitter le territoire suisse et de restreindre leur entrée en clandestinité (Bassolé, 2014, p. 111). Le témoignage plus haut peut être varié, notamment parce que tous les Suisses ne sont pas engagés dans une activité professionnelle. Il ressort de mes observations que les bénévoles proposant des activités sont pour la plupart des Suisses issus de l'immigration, proches de l'âge de la retraite, s'ils ne sont pas déjà. Les échanges avec le Coordinateur ont permis de relever la difficulté de l'association Passerelles à attirer un public hétérogène. Cela est probablement dû en partie au public déjà présent qui influence en quelque sorte la fréquentation d'autres publics. Une tentative d'organiser des activités pour des publics spécifiques telles que les mères et leurs enfants en proposant les mercredis après-midi l'espace Famille-enfant, ou encore les femmes avec des activités de bien-être corporel (yoga, danse) a émergé. Par ces démarches d'adaptation, l'association d'action sociale fait ce que Janvier, Lavoué & Jézéquel (2013, p. 61) appellent la créativité et l'inventivité dans l'action. Pour ces auteurs, *« c'est dans la circulation et le renouvellement des formes d'aide et d'entraide, leur entrecroisement... que pourraient se réinventer des formes plus solidaires de l'action sociale. »*

Le témoignage qui suit met en évidence les interactions qui peuvent y avoir lieu entre non-citoyens et citoyens.

*« Quand on a des activités les vendredis soir avec des Suisses qui viennent ici, le terme migrant machin tout ça ne sort pas, mais c'est dans le visuel. Et c'est ça qui fait mal d'ailleurs même, parce que lorsqu'il y a des Suisses qui viennent ici, ils posent des questions aux migrants. Alors tu es là depuis quand, tu es déjà régularisé ? Tu es déjà... Tu vois. Donc ces questions mettent beaucoup mal à l'aise les migrants dans ce centre*

*parce que parfois, il y a des clandestins, des gens qui ne veulent pas qu'on sache leur vie. Et cela a fait en sorte que certains fuient des discussions avec des Suisses qui arrivent. Parce que n'oublions pas qu'il y a un préjugé en Suisse qui dit que tous les Suisses sont des policiers (rires) ». Coordinateur, actif à Passerelles depuis 2012*

Par le questionnement sur l'origine, et donc sur l'appartenance, la personne africaine est renvoyée à son extériorité. Rappelant ainsi qu'elle a migré et ne peut venir que d'ailleurs. Y a-t-il là une volonté de légitimer le bon non-citoyen du mauvais non-citoyen dont le récit ne convainc pas ? La situation de vulnérabilité des personnes déboutées de l'asile force parfois l'exposition de sa vie privée pour trouver des ressources. Le refus de faire part de son histoire peut mener à une mise à distance entre citoyens et non-citoyens dans cet espace. C'est un peu le même enjeu qui se pose durant la procédure d'asile, amenant la personne demandeuse d'asile à se questionner sur ce qu'elle raconte de son parcours de vie en dehors du récit migratoire.

Le potentiel d'un tel espace, mis à disposition afin que des non-citoyens et des citoyens se rencontrent peut contribuer à une amélioration des liens sociaux, tout comme à une évolution sur le plan politique puisque ce sont ces mêmes citoyens qui dispose de droits civiques et donc le pouvoir de faire changer le cadre législatif d'accès à la citoyenneté. Cependant, les citoyens qui fréquentent l'espace sont déjà, d'une certaine manière, convaincus de la cause pour la défense des personnes migrantes et favorables à leur présence.

*« Les Suisses en venant ici, ils comprennent mieux la situation des migrants, hein. Tu vois, malgré que certains soient déboutés et ne sortent pas. Certains sont invités chez eux ils ne restent pas trop au foyer. D'autres même inscrivent des migrants à des activités qui vont faire en famille, tu vois plein de choses comme cela. Tu vois, ça génère pas mal de synergie. » Coordinateur, actif à Passerelles depuis 2012*

*« On en a pas mal des Français, des Italiens qui viennent ici. Et d'ailleurs eux, ils sont plus ouverts que les Suisses. » « Parce que les Suisses, ou bien la classe... à laquelle on a accès, c'est cette classe-là, des pauvres suisses tu vois. Ce sont des pauvres suisses. Donc avec eux nous formons une classe bien définie (rire) » Coordinateur actif depuis 2012*

Le « nous » du Coordinateur est significatif d'une position partagée, en tant qu'Africain, avec les usagers de l'espace ; les personnes interviewées se reconnaissent dans la même situation. Comme le relève Martiniello (2000, p. 16) la citoyenneté moderne s'est développée en partie grâce aux luttes des défavorisés pour leurs droits. Ainsi c'est la conjonction d'intérêts et les

conflits sociaux qui ont été deux moteurs importants pour le développement de la citoyenneté. À la citoyenneté se pose le problème des inégalités sociales qui représente, que ce soit pour un citoyen ou un non-citoyen, un défi nécessitant pour tous deux de négocier l'accès à leurs droits. Les conditions d'accès à la citoyenneté peuvent susciter le conflit social lorsque certains citoyens ne peuvent participer à la communauté politique (Martiniello, 2000, p. 16). Cela peut représenter une zone de lutte commune à laquelle les personnes déboutées de l'asile, exclues de la citoyenneté du pays où elles vivent, peuvent se rattacher.

#### 6.2.1. Des enjeux relationnels à la reconnaissance de l'action sociale

La situation de détresse émotionnelle dans laquelle certaines personnes déboutées de l'asile se trouvent fait naître parfois des conflits interpersonnels. Ainsi, cet espace peut devenir un lieu d'évacuation des tensions liées à l'absence d'un statut légal. La relation entre usagers peut alors prendre la forme de confrontation, comme j'ai pu l'observer lors d'un conflit qui avait éclaté entre deux hommes africains non-citoyens.

*« Parce qu'on vient tous de différents pays et différentes cultures et puis de temps en temps on a beaucoup de problèmes, on n'a pas de place où on va sortir ce stress... Cette pression tout ça. » « C'est une petite chose, mais ça vient grave. Parce que les gens aussi qui ne sont pas bien, pas bien dans les situations et pi ça va tu vois il y a les gens qui sont bien spécialisés dans cette situation comme [le bénévole] qui essaient de discuter avec les gens et pi les calmer et pi de régler son problème ».* Dush, ancien RAD

*« Certaines questions vont mettre en colère des migrants, on en a vu. Donc on essaie de gérer tout cela. Nous, on alerte quand même les migrants, si vous avez un souci contactez-nous, on regarde, tu vois. Et puis malgré tout il faut discuter tu vois. C'est aussi dans les discussions que par exemple un migrant peut trouver une solution à un problème et en parler à quelqu'un quoi. »* Coordinateur, actif à Passerelles depuis 2012

La présence ponctuelle de bénévoles fréquentant parfois de l'école de travail social permet un travail sur les liens sociaux, ce qui peut aider à désamorcer certains conflits. Le risque qu'un conflit dégénère fait planer une potentielle intervention de la police. Ce type d'intervention se révèle dangereuse pour les personnes déboutées de l'asile ayant « disparu » du système, car cela peut aller jusqu'à une expulsion du territoire. Cette donnée a sans doute un impact sur le mode d'agir des personnes déboutées de l'asile dans cet espace, qui sera pour certaines l'évitement de certaines personnes et même de l'espace.



*« J'ai eu vu des gens qui étaient là, mais qui ne respectent pas l'individu en face, par leur comportement, leur façon de communiquer. Ce n'est jamais dirigé envers quelqu'un, mais c'est une attitude qu'ils ont toujours vécue avec pour eux c'est normal, donc que tout le monde ne réagira pas la même chose face à ça, mais en général, peu de gens appréciaient ces comportements et ça fait fuir certaines personnes », « entre autres moi ». Atso, RAD permanent*

Les difficultés relationnelles internes touchant les rapports entre les citoyens et non-citoyens ainsi qu'entre les non-citoyens qui peuvent surgir dans le quotidien, se jouent aussi sur une scène institutionnalisée, celle de la relation entre l'association d'action sociale et les autorités. Pour pouvoir négocier leur citoyenneté, les personnes déboutées de l'asile ont besoin d'acteurs sur lesquels elles vont pouvoir s'appuyer. L'acteur associatif se trouve lui-même en tension avec d'autres acteurs publics, opposés à leurs missions. La dénomination d'accueil bas seuil profite à ceux pour qui la prestation au départ n'a pas été revendiquée auprès des financeurs. Certains des fonds des associations peuvent provenir de l'État, donc de celui qui a le pouvoir de légaliser ou non le non-citoyen. C'est la raison pour laquelle l'acteur associatif ne peut pas toujours revendiquer l'accès à certains droits pour les personnes déboutées de l'asile, bien qu'il y ait eu avec l'instauration de l'aide d'urgence, un report de charge sur certaines associations d'action sociale qui mériteraient sans doute un soutien, comme l'a démontré l'enquête de Vasserot<sup>5</sup>. Aussi, les événements géopolitiques qui ont amené à la vague migratoire de 2015, jouent un rôle important dans l'organisation des politiques migratoires pouvant comprendre l'attribution de fonds aux associations intervenants auprès de personnes migrantes, tout comme dans l'avancée des causes pour les non-citoyens.

*« On a discuté en vain avec les autorités. Ils refusaient de soutenir l'association dès le début, jusqu'à un moment donné ils ont refusé de soutenir même quand on a eu des problèmes financiers très énormes. Mais on le fait avec cœur tu vois. ». « Donc les autorités, l'argument fort c'est que, ils disent que notre association est ouverte à tous et que nous accueillons des déboutés par exemple, des radiés, des clandestins, des gens qu'eux en tant qu'autorités disent qu'ils doivent quitter la Suisse et qui viennent profiter des prestations ici tu vois. Donc le paradoxe chez eux c'est comment financer une structure qui accueille des personnes qu'ils ne veulent pas voir. » Coordinateur, actif depuis Passerelles depuis 2012*

---

<sup>5</sup> Vasserot, C. (2012). *Investigation sur le report de charges entre l'État et les associations composant le CAPAS.*

L'engagement bénévole peut être souligné dans cet extrait. L'investissement personnel, en l'absence de soutien financier, est ce qui permet à l'association de tenir. En cela, le travail social bénévole et professionnel est complémentaire. Il s'agit là d'une action citoyenne forte prenant le contre-pied en mettant en avant l'action sociale et la solidarité. Pour Janvier, Lavoué et Jézéquel (2013, p. 86), « *les associations évoluent dans un champ de forces magnétique en tension entre deux polarités : l'administration publique et l'économie capitaliste. Ces polarités avec leurs convergences et leurs incohérences forment un champ de forces duquel les associations d'action sociale ne peuvent s'extraire. Elles doivent s'y mouvoir sans se trouver happées par une logique.* » C'est notamment en réinventant les actions avec les usagers eux-mêmes que l'intervention pourra s'adapter à un contexte incertain. Selon Janvier, Lavoué et Jézéquel (2013, p. 120-127), l'association d'action sociale remplit des fonctions qui contribuent à une autre manière de vivre ensemble et propose un fonctionnement alternatif ce qui va servir aux personnes déboutées de l'asile dans leur citoyenneté négociée.

### **6.3. Usages de l'espace Passerelles**

Les personnes déboutées de l'asile peuvent s'appropriier l'espace Passerelles et y circulent librement, ce qui leur permet de négocier leur citoyenneté sociale. L'usage multiple de Passerelles par ses usagers est permis entre autres grâce à la disposition de l'espace et ses larges horaires d'ouverture. Le local, dont les photos se trouvent en annexe IV, est un grand espace ouvert plus au moins organisé. Avec un espace comprenant des ordinateurs, deux espaces canapés, un coin cuisine depuis l'automne 2019 et un bureau plus isolé qui n'est pas accessible librement aux usagers. L'espace est grand ouvert et tout le monde peut voir et peut être vu, même depuis l'extérieur grâce aux grandes baies vitrées. Durant mes observations, il n'y avait quasiment pas de bénévoles ou professionnels présents dans le grand espace. Ce mode d'organisation n'est pas forcément voulu en l'absence de fonds, mais cela permet une libre appropriation de l'espace par les usagers. Cela crée aussi une distinction de rapports implicites dans l'interaction entre les usagers issus de la même communauté que le Coordinateur, qui n'occupent pas forcément une fonction, et les autres. Ils circulent librement dans le bureau. Certes c'est un acte d'apparence insignifiant, mais qui influencent sans doute les rapports entre les usagers dans le lieu. Ces observations pourraient expliquer, sans vouloir prétendre à une généralisation étant donné le temps passé sur le terrain, la tendance à la formation de groupes communautaires qui se fréquentent dans l'espace et restent ensemble. L'association a saisi ce mode de regroupement et a créé un projet nommé « renforcement communautaire » qui permet de connaître des personnes dans certaines communautés et de les mettre en contact avec les

personnes migrantes arrivant. Dans l'espace Passerelles, les personnes s'installent où elles le souhaitent. D'après les propos mentionnés par les enquêtes et mes observations, certains s'installent de manière stratégique. Il y a ceux qui s'asseyent sur les canapés proches de l'entrée, afin d'attendre un ami et ne communiquent pas forcément avec le bénévole s'il y en a, certains qui se posent à côté de la bouilloire pour se faire un café et discuter avec leurs amis et d'autres qui s'installent directement devant l'écran d'ordinateur. Les espaces associatifs permettent à certaines personnes déboutées de l'asile de structurer leur vie quotidienne étant donné les restrictions légales auxquelles elles doivent faire face.

### 6.3.1. Présence à but précis

Plusieurs usagers ont mentionné qu'ils venaient à Passerelles dans un but précis. Certains viennent soit pour suivre des cours de langues ou d'informatique, pour assister à des soirées thématiques, pour les repas serelles proposés tous les vendredis soir, pour rédiger des lettres et des Curriculum vitae lors de la permanence. D'autres usagers fréquentent le lieu pour se connecter aux postes d'ordinateur afin de surfer sur internet, aller sur YouTube pour mettre à jour leur compte, écouter des prières ou modifier leur Curriculum vitae.

### **Un temps pour apprendre**

En suivant des cours, en particulier de langue, les personnes déboutées de l'asile espèrent augmenter leur intégration. D'après Gianni, Sanchez-Mazas, Luca et BIE (2018, p. 16), « *en Suisse, l'intégration est surtout vue en tant qu'adéquation à de normes données (apprentissage de la langue, etc.), en tant que phénomène essentiellement individuel et en tant qu'acquisition de compétences et ressources socioéconomiques.* » Dans ce contexte, nous comprenons que l'intégration représente un point important et peut ainsi être mise en avant s'il devait y avoir d'éléments nouveaux susceptibles de faire changer leur dossier. Les cours de langues et d'informatique donnés à Passerelles sont proposés à des tarifs préférentiels pour les personnes migrantes. Le terme d'« intégration » revient souvent lorsque les personnes interviewées racontent ce qu'elles savent de ces cours ou en retirent à la suite de leur participation. Pour celles qui ont déjà la langue, il leur faut chercher d'autres moyens pour que les autorités puissent revoir leur cas.

*« Mon espoir c'est que je sois bien intégré ici, avoir un papier de travail et que je sois bien intégré et qu'ils font une exception pour moi parce que je suis bien intégré. Ils me donnent un permis, c'est ça mon espoir. »* Bakary, RAD permanent

Suivre des cours de langue en classe ou de manière autodidacte se révèle être aussi un moyen exutoire pour occuper son esprit et conserver un certain moral et une occupation.

*« Si j'y pense trop, je stresse aussi beaucoup. J'étudie le français c'est mieux pour moi. J'ai moins de pressions aujourd'hui sinon je deviens dépressive. »* Moyana, RAD permanente

La participation aux cours à Passerelles offre une occasion supplémentaire de tisser des liens sociaux pour augmenter ses possibilités de rencontres. Certains y trouvent des personnes-ressources et élargissent leur réseau social.

*« Il y a des élèves avec qui on est ensemble, là avec ces personnes avec qui on parle, si tu as la difficulté tu vas leur demander d'autres conseils, en dehors de l'étude. Par-là tu es déjà en train de t'intégrer. Tu peux demander où se trouve le marché, là où on peut acheter quelque chose, comment on fait pour étudier, etc. ». « Alors si tu trouves dans cet endroit comme Passerelles, tu auras la chance, tu auras la chance de rencontrer beaucoup de personnes et parler avec les personnes. Si tu es avec quelqu'un deux mois à l'étude, là-bas tu es libre de lui demander tout ce que tu veux ».* Jomo, Requéranant d'asile en procédure de recours

Pour certains, il n'est pas possible de financer ces cours. Moyana suit des cours de français et ne pouvant pas les payer, offre en contrepartie ses services de ménage et de rangement de la cuisine. C'est aussi par des actes similaires que Wefa a pu obtenir certains services. Durant mes observations, les hommes comme les femmes participaient à des activités se rapportant aux tâches ménagères.

Lors de mes observations, j'ai constaté que certaines personnes ne sont présentes que le jeudi soir, lors de la distribution des invendus. Notamment des femmes et des mères qui viennent avec leurs enfants. Il y a plus de personnes qui fréquentent l'espace au moment de la distribution des repas. Cela fait écho à la précarisation de ce public et à la possibilité d'accès à des denrées alimentaires provenant de magasins réputés chers par ces personnes qui, grâce à Passerelles, peuvent se l'offrir.

### 6.3.2. Présence libre des usagers

Dans Passerelles, il y a peu de contraintes explicites qui sont exprimées aux usagers ce qui leur offre une certaine liberté et un pouvoir d'agir dans cet espace. L'une des seules règles

clairement affichées concerne les parents. Il est inscrit sur une affiche placardée contre la bibliothèque : « *Parents, merci de ranger les livres avec vos enfants* ». Pour les usagers interviewés, il n’y a pas vraiment de règles à respecter et chacun fait en fonction de sa personnalité, ce qui peut générer des divergences. À la question de savoir quelles sont les règles à respecter à l’intérieur de Passerelles, Kimaa et Atso répondront :

« *Je suis libre de fréquenter le local, mais pour autant de ne pas déranger les activités telles que les cours, les conférences ou les réunions. De ne pas faire du bruit avec mon téléphone, parce que j’ai tendance à parler très fort avec mon téléphone.* » Kimaa, RAD permanent

« *Même si je n’ai pas remarqué, ce n’était pas dit de manière explicite quelque part. Moi je suis quelqu’un qui a beaucoup de retenue, quelqu’un de très calme qui respecte les gens d’office.* » Atso, RAD permanent

Comme ils l’expliquent, ce sont des règles de conduite qui leur sont propres, car ils ont conscience qu’ils ne sont pas les seuls à utiliser l’espace et ne veulent pas déranger les autres. Ce mode d’agir peut être éclairé par le concept d’agir faible de Soulet (2013, p. 187), qui note que face à l’impossibilité d’agir sur le contexte, le seul moyen d’agir à visée transformatrice pour les personnes en situation de vulnérabilité c’est d’agir sur elles-mêmes en changeant leur rapport au monde. L’absence de règles amène les personnes déboutées de l’asile à faire appel à leur savoir-être et leur donne un pouvoir de décider comment elles veulent être dans cet espace.

### 6.3.3. D’usager à bénévole, une transition passagère

En reprenant la fonction civique, correspondant à « *un mode de gouvernance citoyen et bénévole* » de l’association proposée par Janvier, Lavoué et Jézéquel (2013, p. 121), nous constatons que des personnes déboutées de l’asile s’engagent en tant que bénévoles à Passerelles. Parmi les personnes interviewées, certaines ont été actives quotidiennement à un moment donné avant de redevenir des usagères qui aident de temps à autre au bon fonctionnement du lieu. La contrepartie offerte par l’association avec le bénévolat est l’exercice d’une « citoyenneté » (Janvier, Lavoué et Jézéquel, 2013). Cette « citoyenneté » est bien entendu relative dans le cas des personnes déboutées de l’asile, mais n’est pas pour autant négligeable pour des personnes à qui l’État a refusé l’octroi d’un statut légal. S’engager dans l’association constitue dans ce contexte un moyen de résister à ce refus en se rendant utile aux autres et occuper une fonction dans la société. D’autant plus que d’après le Coordinateur, toutes

sortes d'activités sont les bienvenues du moment que l'association peut les accueillir. Très peu des personnes interviewées qui ont été bénévoles ou même les usagers ne proposent d'activités ou font part à l'association d'initiative.

*« Cela ne ressortait pas de ma présence sur les lieux à proposer des activités, certes je faisais ce qu'on me demandait. Mais j'ai eu quand même à faire déjà deux cours de remplacement du professeur de français. La proposition des activités non, mais la proposition sur le plan culinaire oui. »* Wefa, RAD permanente

Le bénévolat ne rapporte pas d'argent pour subvenir à ses besoins et aider la famille restée au pays ou rembourser certaines dettes, mais cela permet dans ce contexte de bénéficier gratuitement de plusieurs prestations. Cela représente une ressource matérielle externe importante pour les personnes déboutées de l'asile étant donné leur situation très précaire. Pour Soulet (2003, p. 194), les ressources d'une personne en situation d'agir faible ne sont pas stockables puisqu'elles sont consommées dans la situation même, il n'y a donc pas de capitalisation possible. Ce n'est que l'expérience qui est capitalisable, qui permettrait la production de ressources pour cet agir. L'expérience de bénévole a une influence positive sur le moral puisque la personne se sent utile socialement.

Néanmoins, le statut juridique de requérant·e d'asile débouté·e a des effets matériels qui impactent le psychique en limitant l'accès à de nombreuses actions. Cela se répercute sur le sentiment d'utilité sociale, relevée par la majorité des personnes interviewées comme étant moindre, voire inexistante, ce qui atteint négativement la perception qu'elles ont d'elles-mêmes. Quelques-unes des personnes interviewées soulignent la nécessité d'être d'abord bien elles-mêmes avant de pouvoir aider les autres et cela passe par ce travail singulier sur elles-mêmes auquel Soulet (2003) fait référence. Deux interviewées remettent malgré tout agir discrètement pour aider les personnes qu'elles estiment être dans le besoin.

*« Je ne peux qu'aider physiquement. Je vois quelqu'un qui n'est pas bien dans la rue [...] c'est tout ce que je pourrais faire au niveau de la société, autrement je suis inutile. Tous ceux que je peux aider, c'est ceux qui sont physiquement plus faibles que moi, parce que tout ce que j'ai c'est mon physique et la bonne santé. »*

Kimaa, RAD permanent

Les personnes déboutées de l'asile évoqueront la réduction à leur corps, qu'elles peuvent mobiliser pour aider les autres. À ce sentiment d'inutilité sociale se rajoute celui d'inutilité économique, puisque nombreux des personnes interviewées aimeraient travailler. Elles expriment être en capacité de travailler, mais sont bloquées par l'absence d'un statut légal et le

refus des potentiels employeurs de s'engager dans des démarches administratives ou encore d'être poursuivi par l'article 117 de la loi sur les étrangers de 2005 (LEI, 2019) encourageant le risque d'une peine d'emprisonnement pour avoir engagé des personnes sans statut légal. Deux personnes interviewées, qui ont bénéficié du soutien de familles d'accueil lorsqu'ils sont arrivés en Suisse, ont été soutenues par des employeurs engagés pour suivre leurs apprentissages.

#### **6.4. Comprendre le système pour accroître son pouvoir d'agir**

##### **6.4.1. Espaces de regain de stabilité structurel**

La circulation dans l'espace associatif fribourgeois contribue au regain de stabilité, permise par l'acquisition d'une certaine routine au fil du temps sur le territoire, malgré l'incertitude du lendemain omniprésente. *« L'identification des cadres d'action les plus favorables est nécessaire pour le déploiement de compétences à agir (Soulet, 2003, p. 194). Il est nécessaire que « le recours à ces ressources externes passe par un travail singulier sur son propre être-au-monde », c'est-à-dire par la prise de conscience des choix possibles et de les optimiser (Soulet, 2003, p. 194).*

*« Ce qui était mieux avant c'était que je ne savais pas le système de la Suisse, comment ça marche le système et l'importance d'avoir un papier je ne comprenais pas. J'étais juste content d'arriver, enfin de traverser tous ces déserts, la mer tout ça d'arriver ici »*  
*« Mais maintenant quand je vois comment le système se déroule ici et qu'il faut avoir un permis pour entrer dans le système, ce qui a changé c'est ma manière de penser en fait. » Bakary, RAD permanent*

La fréquentation de plusieurs espaces associatifs couplée de débrouillardise permet d'accroître la capacité d'agir. La plupart des interviewés développent des tactiques pour surmonter les difficultés de la vie de tous les jours et ainsi améliorer leurs connaissances du système et agrandissent leur réseau. L'agir tactique désigne cet agir qui sert à *« déjouer l'omniprésence de l'ordre »* et qui se présente comme nécessaire lorsqu'on n'a pas de maîtrise du contexte ; cela constitue l'une *« des « formes de résistance face au pouvoir impérieux de l'ordre social » (De Certeau, 1980, cité dans Zine, 2010, p. 415).* Elles acquièrent des ressources matérielles, des formes de savoirs-être en fonction des lieux par effet boule de neige. Plus elles fréquentent d'espaces et plus elles ont des chances de rencontrer du monde et d'être orientées vers d'autres aides. Toutefois, certaines personnes restent assez limitées dans leurs réseaux institutionnels et

sociaux. Elles circulent peu dans l'espace associatif ou sollicitent plus le soutien de leurs réseaux sociaux lorsqu'elles en ont.

*« Maintenant je venais beaucoup plus à Passerelles parce que j'étais tout seul en Europe, tout seul, vraiment seul. Bon après grâce à Banc Public, j'ai rencontré des amis donc je venais aussi à Passerelles pour avoir des amis. Donc j'ai trouvé des amis. Ces amis m'ont montré aussi Mama Africa, je vais aussi là-bas. J'étais là-bas aujourd'hui j'ai pris ce que je peux manger. Donc et pour les habits on nous donne les habits on n'a pas de problème »* Mvondo, RAD en procédure de recours.

Certaines occupations amènent à élargir sa connaissance du réseau institutionnel. Cela a été le cas pour Alib, qui connaît le fonctionnement du système et le partage avec d'autres. Cela représente aussi un moyen de valoriser les ressources de la personne.

*« J'ai aidé tous les gens qui parlent Érythréen et arabe pour traduire gratuitement. Grâce à ça j'ai connu tout tu vois, l'hôpital, la police, je ne sais pas, pour les problèmes de voiture tout, tout. ». « Temps en temps les choses qui embêtent les gens c'est qu'il n'arrive pas à comprendre le système. Ça bloque tu vois et tu essaies vraiment d'expliquer le système, mais pas avec les mêmes paroles que l'autre utilise, mais c'est vraiment compliqué. »* Alib, ancien RAD

#### 6.4.2. Tout est question de papier

*« Ici il faut toujours remplir un papier pour demander quelque chose, par oral ce n'est pas suffisant, il faut envoyer une lettre. Même pour faire le sport dans un club, tu dois vraiment faire plein de choses avant d'arriver à faire ce sport. Et tout ça tu ne peux pas le faire seul quoi. »* Alib, ancien RAD

La connaissance du réseau est une chose, mais l'action en est une autre. Face au mode de fonctionnement administratif généralisé, les personnes déboutées de l'asile doivent faire appel à autrui, utilisant ainsi cette ressource externe comme support à leurs propres actions (Soulet, 2003, p. 194). La négociation de la citoyenneté sociale est donc mise à mal puisqu'elle consiste au minimum en une indépendance sociale (Castel, 2008), mais la possibilité d'être maître d'une partie de ses choix reste présente, à condition d'avoir conscience des alternatives possibles, comme le précise Soulet (2003). Par ailleurs, refuser de signer la lettre de retour c'est aussi contester l'organisation étatique, en se déjouant de cette formalité pour en faire une raison valable de négocier sa citoyenneté, puisque rien ne renvoie à un accord mutuel entre l'État et le non-citoyen pour le retour.



## 6.5. Le prix de la citoyenneté négociée

### 6.5.1. Réduire l'incertitude dans l'agir

Le nonaccès aux prestations sociales force à la débrouillardise quotidienne, laissant place à l'incertitude dans tous les actes. Cela peut freiner le pouvoir de se projeter dans l'avenir et forcer la personne déboutée de l'asile à composer avec une instabilité et une imprévisibilité constante avec le but de « s'en sortir ». L'agir faible demande du temps, il y a donc une part d'agir stratégique dans cet agir (Soulet, 2003, p.197).

*« Ils ne vivent pas dans la crainte de tout perdre parce que nous vivons dans ce qu'on peut appeler la probation. Tu ne sais pas si demain tu seras là, si tu vas tout perdre, tu perds l'espoir, ta vie est ahhh... ! Tu ne sais pas si demain ils vont te prendre. » « Mais pour nous, notre espoir est huu... ! [...] tu ne sais jamais ce que tu feras demain. Donc tu décides de vivre comme ça en faisant des choses que tu trouves qui pourraient t'aider dans les jours à venir » Moyana, RAD permanente*

### 6.5.2. Des interactions sociales mises à mal par le statut légal

*« Chaque vendredi on a des soupers de différents pays de culture tu vois, et pi ils parlent de souper et pi ils essaient de mettre les gens tu vois mélanger entre Suisses entre eux tu vois et pi ils essaient d'intégrer, de parler avec, changer de culture de dialogues tout ça tu vois ça aussi ce n'est pas... Comment on dit ? C'est beaucoup tu vois, ce n'est pas facile de rencontrer les gens dans la rue, tu vois. » Dush, ancien RAD*

Cette citation laisse entendre qu'il n'est pas facile de rencontrer des personnes dans l'espace public. À Passerelles l'entrée en discussion est facilitée comme le relèvent les personnes interviewées. Les personnes détenant un statut légal qui fréquentent ces lieux sont pour la plupart déjà convaincues par la présence des personnes venant d'ailleurs. Il y a donc une facilité de dialogue qui peut avoir lieu. Par conséquent, il en résulte que les citoyens qui seraient visés pour modifier leur regard sur ce type de population ne fréquentent pas les lieux et ne peut donc être touchée pour une contribution à l'évolution du cadre dans lequel les personnes déboutées de l'asile vivent, puisque ce sont eux, les citoyens, qui détiennent ce pouvoir de vote et donc d'évolution du cadre légal. Deux des interviewées rapportent que lorsqu'ils sont en discussion avec des personnes en dehors de Passerelles, ils sont confrontés à un rejet de leur part, notamment dû à des craintes par rapport à leur statut légal et ce que cela représente dans cette société. De manière générale, les personnes interviewées mentionnent une perte de la qualité d'être humain, renvoyées à leur statut de déboutées dont les personnes rencontrées associent à

des personnes négatives qui pourraient leur apporter des problèmes. Ces propos renforcent l'analyse établie plus haut au sujet des relations aux citoyens, qui manifestent pour certains, une mise à distance surtout lorsque la personne a connaissance du statut légal de la personne déboutée. Il est donc difficile de se faire des relations sociales, ce qui peut expliquer que l'espace Passerelles soit un lieu privilégié pour négocier sa citoyenneté sociale.

*« Même pour avoir des amis, ce n'est pas quelque chose de facile si tu as ce négatif. Parce que n'importe qui voit que tu as ça, mais tu verras qu'il ne veut pas te parler, tu le verras comme un inconnu. »* Moyana, RAD permanente

*« Tu n'as pas confiance, par exemple moi je suis célibataire, si j'ai besoin de trouver des femmes, je n'ai pas confiance. Je pense qu'elle n'est pas bien pour moi. Parce que je n'ai rien, je n'ai pas de maison, je ne peux pas l'inviter dans ma maison, je ne peux pas l'inviter à un Café, je ne prends pas de café. Je ne vais pas à la Disco, je ne peux pas regarder quelque chose en confiance, ça... ahh ! »* Afewe, RAD permanent

Nous pouvons tirer de ce témoignage les freins présents dans la vie sociale et son impact sur l'aspect psychologique, notamment avec un abaissement de la confiance en soi et l'accessibilité difficile à certaines activités sociales en dehors de celles proposées par les associations d'action sociale, qui sont gratuites pour la plupart ou moyennant une faible contribution.

### 6.5.3. Stratégie d'éligibilité à la citoyenneté du bon non-citoyen

#### **Contestation de non-citoyens : en collectif et/ou en individuel**

La participation aux manifestations de certains requérant·e d'asile débouté·e, en tant que non-citoyen, parmi les membres citoyens est une forme d'action citoyenne, même s'ils n'ont pas le droit de voter (Goldrind & Landolt, 2013, p. 5). Les actions communautaires sont possibles grâce à la présence d'un nombre élevé de personnes et d'une communauté active. La participation dans ce cas ne reste pas passive, car certaines personnes non-citoyennes jouent un rôle actif en proposant par exemple de traduire, afin de permettre une discussion.

*« Je connais aussi beaucoup d'associations. Il y a aussi la Poya solidaire. On a fait des manifestations et à chaque fois le Coordinateur et les autres personnes nous ont aidés, ils organisent. Et ce n'est pas seulement moi, il y a aussi d'autres communautés, la communauté d'Éthiopie. Et puis on a demandé là-bas pour faire la traduction, comme on a fait par exemple pour la manifestation. On a demandé aussi des places pour*

*discuter, expression, pour qu'on discute ensemble pour trouver une solution.* » Afewe, RAD permanent

### **Éviter l'incivilité**

Éviter l'incivilité fait partie des stratégies de négociation de la citoyenneté des personnes déboutées de l'asile afin de mettre d'une part les chances de leur côté s'il devait y avoir des faits nouveaux dans leur dossier, mais aussi d'éviter d'avoir affaire aux autorités et ainsi précipiter leur détention et le renvoi dans le pays d'origine. Pour Bolzman, Gakuba & Amalaman (2017, p. 134), *les personnes déboutées font tout pour ne pas être expulsées et retourner les « mains vides », car cela est vu comme un retour « honteux »*. Ce retour s'oppose à la migration réussie où les personnes reviennent dans le pays d'origine, tout en ayant un retour assuré, les « mains pleines ».

*« Moi j'ai fait une demande d'asile je ne veux pas faire de faute, je ne veux pas voler, ni bagarrer avec quelqu'un. »* Afewe, RAD permanent

*« Depuis que je suis en Suisse, je n'ai jamais eu de problème, je n'ai jamais volé quelqu'un. Si je trouve quelque chose, je ramène à la police, même si ce sont des lunettes qui n'ont pas de sens. »* Kimaa, RAD permanent

#### 6.5.4. **Une situation invivable**

*« J'ai besoin d'avoir des enfants, mais... comment... Je n'ai pas confiance sans permis. Moi je pense si elle était avec le permis et moi j'ai besoin du permis... Mentalement tout tout tout c'est la merde... difficile, difficile »* Afewe, RAD permanent

Les projets de vie sont mis en suspens, parce qu'impossible de les réaliser dans des conditions d'extrême précarité et sans statut de séjour légal. Comme Afewe en témoigne, il considère n'avoir rien à offrir. Un sentiment de perte de sa valeur sociale peut apparaître. Cette situation impacte le moral de la personne et il n'est pas rare que cela mène à des hospitalisations.

*« Me confronter à ma réalité de permis de séjour m'a demandé beaucoup et a failli me coûter la vie. ». « J'en ai appris beaucoup sur moi, j'ai fait des découvertes sur moi, ce que je ne saurais jamais si je n'ai pas eu ce problème de santé psychique. [...] Donc que, c'était des moments... douloureux et à la fois enrichissant. [...] C'est vrai que j'ai perdu cette santé psychique qui se rétablit à grands pas, qui s'améliore. Mais de l'autre côté, j'en ai reçu beaucoup sur le plan par exemple de l'art-thérapie, l'ergothérapie, du soleil levant, de la musicothérapie. »* Wefa, RAD permanente

La capacité de résilience de cette usagère reflète la volonté générale des personnes interviewées, celle de tenir même si la situation est insoutenable. Les personnes déboutées de l'asile nomment à plusieurs reprises leur foi dans le changement de leur situation. La foi occupe une place complémentaire au circuit de voie légale pouvant leur faire accéder, un jour ou l'autre, à un statut légal.

*« À la fin, comme je suis resté cinq années, je vais encore demander donnez-moi s'il vous plaît un permis de travail, parce que moi je suis intégré, je connais la langue, j'ai fait ça, j'ai fait, il y a beaucoup l'attestations... Dix même douze. J'ai fait part à la police, au tribunal, à l'église. Avant, pour d'autres ils sont restés vingt années, ils ont donné, moi je suis resté ici cinq années. » Afewe, RAD permanent*

#### 6.5.5. Citoyenneté politique à distance

L'un des seuls moments que j'ai pu reconstituer, d'après les témoignages oraux des usagers présents, est le débat politique qui a été organisé et mené au mois d'octobre 2019 à Passerelles. Durant ce débat, différents conseillers des partis politiques se présentant aux élections cantonales sont intervenus pour exposer leurs programmes. Cela fait partie des seuls moments où des citoyens opposés à la présence des requérant·e·s d'asile débouté·e·s entrent dans l'espace. L'un des participants, militant pour une association de défense des migrants, me confiera lors d'un échange informel :

*« Eux, ils ne veulent pas faire comme à Genève en régularisant des sans-papiers en masse, ils veulent faire du cas par cas. Mais le cas par cas c'est quoi ? Ce n'est rien, c'est arbitraire. »*

Afewe, confiera ne pas s'être senti concerné par ce débat. Il a soulevé ses difficultés propres de langue. Il ne comprenait pas toujours ce qui était abordé par les différents partis. De plus, il a remis en question l'utilité de ce débat et le public destinataire. Les représentants des partis n'ont selon lui pas abordé les questions comme il me mentionnera « qui changeront sa situation ». Un des usagers, déjà engagé sur le plan politique quand il était dans son pays d'origine, continue de suivre l'actualité du gouvernement en place et de le partager avec d'autres usagers.

*« J'ai déjà proposé, même plusieurs activités, je ne sais pas comme par exemple activités politiques par rapport à chez moi soit on fait les réunions soit on fait les discussions s'il y a des solutions. » Dush, ancien RAD*

## 6.6. L'éventuel retour dans un contexte postcolonial

Cette section n'a pas pour objectif principal d'explorer tous les obstacles au retour existant, d'autres recherches s'en sont chargées, mais de présenter tout de même trois obstacles principaux relevés par les personnes interviewées et de les éclairer à l'aide de la perspective décoloniale.

### 6.6.1. La politique dénutrie des États africains

La question du retour est souvent associée à des questions politiques par les personnes déboutées de l'asile. Les personnes regrettent leur capacité citoyenneté limitée dans leur pays d'origine, avec un accès quasi bloqué aux droits politiques. Elles dénoncent aussi de manière générale leurs droits bafoués et déplorent l'absence de sécurité. Toutes présentent une volonté d'une vie tranquille, cherchent à exercer une activité professionnelle et accéder à des droits sociaux, civiques et politiques. Elles veulent le droit d'avoir des droits. Tout comme les « phénomènes multidimensionnels » qui poussent à la migration (Bolzman, Gakuba & Guissé, 2011), la question du retour dans le pays d'origine touche à des aspects tant politiques, économiques que symboliques et bien d'autres facteurs, qui forment un frein au retour.

*« Mais tu sais là-bas, il y a la merde, la politique. Moi j'ai besoin de la paix. [...]. Mais ici ils ont dit retourner dans votre pays. Mais je vais aller où. » « L'Éthiopie, il n'y a pas la démocratie, même pour l'Érythrée » Afewe, RAD permanent*

*« En Afrique il y a des pays où même s'il n'y a pas la guerre, ils bafouent les droits de l'Homme. Tu verras en Éthiopie des choses qui ne sont pas normales en Suisse, être pratiquée régulièrement. » « La situation des Africains est instable, il faudrait se pencher sur la question. » Kimaa, RAD permanent*

### 6.6.2. L'économie et la dépendance aux immigrés africains

Les réalités d'inégalités mondiales fortes et la non-possibilité de se mouvoir socialement (Carbajal, 2008) poussent certaines personnes à migrer et ce sont en partie ces raisons qui freinent le retour dans des pays où la Sécurité sociale est quasi inexistante, malgré des conditions de vie très dures en Suisse. La migration n'est pas exclusivement un acte individuel, mais elle s'insère dans des structures économiques et familiales complexes permettant aux ménages restés aux pays d'origine de survivre (Piché & Cordell, 2015).

*« En Afrique il n'y a pas de caisse maladie, donc ce n'est que nous, la diaspora, qui devenons une caisse maladie pour la famille et les autres ne le savent pas tu vois. »*

Coordinateur de Passerelles, actif depuis 2012

*L'Europe a beaucoup de problèmes, c'est que la majorité ce sont des immigrés économiques dus à la catastrophe de la politique France-Afrique. »* Mvondo, RAD en procédure de recours

D'après Grosfoguel (2011, p. 57), l'exploitation de la force de travail des populations du Sud se traduit notamment par une répartition déséquilibrée entre le coercitif et la main-d'œuvre bon marché attribuée aux populations non européennes et le travail dans de meilleures conditions pour les populations européennes. Il poursuit, sur la base du concept de « colonialité » du pouvoir, que *le racisme constitue le principe organisateur qui structure les multiples hiérarchies du système-monde* (p. 57). D'après Quijano (2000), à ce jour, l'idée de race s'imprègne dans les dimensions importantes de la puissance mondiale et forme la colonialité capitaliste du pouvoir.

### 6.6.3. Afrique-Europe : des rapports distendus

C'est une indépendance conditionnée que les pays africains ont obtenue lors du démantèlement des administrations coloniales. La domination ethnoraciale illustrée par l'imposition des modes de pensées, la religion, le système capitaliste et bien d'autres « hiérarchies » apportées par le colonialisme Grosfoguel (2011) continue d'agir dans les rapports entre les pays du Nord et du Sud (Quijano, 2007). Ainsi, les représentations passées continueraient d'avoir des effets dans les rapports sociaux. *« Le terme migrant machin tout ça ne sort pas, mais c'est dans le visuel. Et c'est ça qui fait mal d'ailleurs »* Coordinateur de Passerelles, actif depuis 2012. L'approche par la blancheur remet en question les privilèges de l'homme blanc, dont sa libre circulation dans le monde, pour interroger ses effets sur les rapports sociaux avec tout ce qui n'est pas blanc. Ces rapports avec les non-citoyens d'Afrique subsaharienne ne peuvent être que mieux compris à partir d'une approche intersectionnelle, tenant compte de la domination croisée.

*« Nous les Africains en Europe, les chiens ont plus de droits que nous. » « On voit le chien il a un titre de séjour, il peut voyager librement et nous, on n'a pas de document valable pour pouvoir circuler librement, si on se penche sur la question on deviendrait fou. »* Kimaa, RAD permanent

*« Alors notre vrai problème en Europe c'est que l'Afrique n'est tout simplement pas valorisée parce que nous n'avons pas jusqu'ici l'indépendance politique, c'est-à-dire qu'il faut qu'on ait au moins les élections one man one vote ».* Mvondo, RAD en procédure de recours

#### 6.6.4. Un retour silencieux dans le pays d'origine

Durant mes jours sur le terrain, deux usagers dont Bene ont été renvoyés en Afrique entre août et septembre. Il y a un temps de flottement entre le moment du renvoi de la personne et le moment où certains usagers, qui s'étaient liés d'amitié avec elle, qu'avaient l'habitude de la voir dans l'espace l'apprennent. Ce temps est celui où ils s'interrogent sur son absence inhabituelle et finissent par poser des questions soit au Coordinateur soit à d'autres usagers. J'ai entendu des usagers qui manifestaient des inquiétudes à propos d'une personne déboutée de l'asile. Les circonstances de renvoi des personnes déboutées semblent assez claires pour les usagers qui s'exprimaient sur le sujet : « Il s'est fait attraper par la police et on l'a renvoyé ». D'après Bolzman, Gakuba et Amalaman (2017, p. 134-135), « *dans la plupart des cas, les expulsés n'annoncent pas le retour à leurs proches* ». Au-delà des dettes à rembourser, leur « *prestige personnel est en jeu* ». Si ce renvoi sonne la fin de la négociation de la citoyenneté sur le territoire suisse, il relance les discussions sur l'accès à la citoyenneté dans un contexte postcolonial, où leur citoyenneté doit elle aussi être négociée.

## 7. Synthèse des résultats de l'étude

Cette synthèse vise à faire un retour sur la citoyenneté négociée des requérant·e·s d'asile débouté·e·s dans les associations d'action sociale et leur mode d'interaction avec les citoyens et autres non-citoyens dans cet espace. La question de départ était posée ainsi « **comment les requérants d'asile déboutés originaires d'Afrique subsaharienne négocient-ils leur citoyenneté au sein d'associations d'action sociale ?** » Il s'agira dans cette partie de répondre à cette question sur la base des résultats obtenus.

Il ressort de cette enquête que la présence d'association d'action sociale permet aux requérant·e·s d'asile débouté·e·s de négocier leur citoyenneté. Ces associations d'action sociale leur donnent accès à un espace dans lequel ils peuvent être reconnus et améliorer leur pouvoir d'agir, mais leur statut juridique de non-citoyen les maintient dans une vulnérabilité globale.

**a. En quoi la négociation de la citoyenneté sert-elle la personne non-citoyenne ?**

Les personnes ont bien conscience qu'il n'y a que le cadre légal qui peut faire évoluer leur situation vers une régularisation. Alors, négocier leur citoyenneté est une forme de contestation du cadre légal fixé par l'État qui fait d'elles des non-citoyennes. Elles activent auprès des citoyens des interrogations sur ce qu'est la citoyenneté aujourd'hui et bousculent en même temps le caractère figé qu'elle peut renvoyer.

**b. Quelles sont les formes de citoyenneté pouvant être négociée par les requérant·e·s d'asile débouté·e·s ?**

Les résultats de l'enquête montrent, sans surprise, que c'est principalement la citoyenneté sociale qui est négociée par les personnes déboutées de l'asile dans l'espace associatif Passerelles, puisque celles-ci sont à la recherche des ressources qui leur permettraient d'accéder à une certaine indépendance. Pour ce qui est de la citoyenneté politique, prise au sens même de sa définition, c'est-à-dire le droit de vote et d'être élu, les personnes déboutées de l'asile n'y ont pas accès. Cependant, en participant à des mouvements de manifestation, celles-ci prouvent par là même leur capacité citoyenne même si elles n'ont ni les droits ni les devoirs qui l'accompagnent. Les requérant·e·s d'asile débouté·e·s font preuve de créativité et d'inventivité quotidienne pour trouver des moyens de négocier leur citoyenneté.

**c. Quels sont les facteurs facilitateurs et contraignants dans ce type d'espace pour la négociation de la citoyenneté par les requérant·e·s d'asile débouté·e·s ?**

Le positionnement au centre-ville, son ouverture à toutes personnes ainsi que l'absence directe de professionnel dans l'espace partagé représentent des avantages pour une personne déboutée de l'asile de s'emparer de cet espace pour en faire un lieu ressource. L'association Passerelles propose un lieu pour être sans condition. Dans cet espace, les personnes déboutées de l'asile tissent des liens avec d'autres personnes se trouvant soit dans la même situation qu'elles, ou avec des citoyens en quête entre autres de lien social. Elles participent à la production d'une réflexion autour de ce qu'être citoyenne. La possibilité également d'y être engagé comme bénévole permet de trouver une occupation. Avec le bénévolat de personnes déboutées de l'asile, il naît une réciprocité dans les échanges où l'association a besoin du bénévole pour l'aider dans son fonctionnement et le bénévole reste un usager utilisant l'espace et ses prestations pour satisfaire à ses besoins. Néanmoins, le côté communautaire peut être vu tant comme un avantage qu'un frein à l'ouverture à d'autres populations citoyennes pouvant elles aussi contribuer à faire évoluer le cadre législatif.



**d. Comment la question du retour dans le pays d'origine est-elle perçue par les requérant·e·s d'asile débouté·e·s qui négocient leur citoyenneté ?**

Nous constatons que face à la décision de refus, les réactions des personnes sont variées et peuvent balancer entre le refus de reconnaître la décision, le maintien d'espoir que celle-ci change ou encore l'insistance auprès des autorités chargées de la migration. Pour d'autres, il s'agit de vivre simplement leur vie et si un jour elles doivent être renvoyées, elles le seront. Ces différents positionnements face au cadre légal témoignent de la résilience et d'une agilité de la part des personnes déboutées de l'asile, celle de pouvoir négocier leur citoyenneté au sein d'un État qui ne veut pas d'elles.

**8. Intérêt de l'étude pour le secteur professionnel du travail social**

Bien que les personnes soient déboutées de l'asile, elles restent liées à une société dans laquelle elles ont résidé pendant le temps de la procédure d'asile. Les travailleurs sociaux occupent une position au front puisque c'est à eux d'annoncer la mauvaise nouvelle aux personnes déboutées ou du moins d'expliquer la lettre envoyée par le SEM. Dès lors, le travail d'accompagnement social devient autre. Le travailleur social est celui qui doit montrer la porte de sortie aux personnes. Tâches peu évidentes sur le plan éthique puisque le travail social, si l'on se réfère à son code de déontologie, a pour vocation l'inclusion des personnes. En ce sens, il se voit contraint de mettre en œuvre l'exclusion. Comment mener l'intervention sociale lorsque le système d'asile impose des contraintes, souvent contradictoires avec les missions et valeurs de la profession ? Le cas des requérant·e·s d'asile débouté·e·s est contrariant puisqu'ils et elles n'ont plus droit aux services de soutien financier et ni à toutes sortes d'aides, morales notamment, fournies par les travailleurs sociaux exerçant dans des institutions étatiques. Seule une aide d'urgence peut être demandée, mais sans empreinte du travail social. En effet, l'aide d'urgence remise en main propre dans certains cantons par des employés des centres d'hébergement et dans d'autres cantons par les travailleurs sociaux se base sur une obligation légale de l'article 12 de la Constitution référant au droit d'obtenir une aide dans une situation de détresse. Cet article fait mention du droit à une existence conforme à la dignité humaine, tout en laissant place à l'interprétation vague et partagée à laquelle la dignité réfère. La question du travail social auprès des personnes déboutées de l'asile ne se pose plus, en tout cas pour les travailleurs sociaux exerçant leur activité au sein d'une institution publique. Par travail social, nous entendons un « travail » qui nécessite des compétences, un investissement d'énergie et une implication dans le « social » par le travail sur les liens relationnels avec et entre les personnes.

Le social est aussi pour la solidarité, solidarité envers les personnes démunies dans le besoin, qui ont besoin d'une présence, une écoute, un soutien moral et d'aides matérielles.

L'absence de cet accompagnement par les travailleurs sociaux au sein des institutions étatiques force les personnes déboutées de l'asile, à qui l'accès aux aides est bloqué, mais qui désirent rester en Suisse, à se tourner vers des aides sociales peu conditionnées. L'aide en bas seuil, proposée par les associations d'action sociale, s'appuie sur le maintien du lien social avec les populations en situation de vulnérabilité. Il s'agira donc de questionner le travail social auprès des personnes déboutées de l'asile dans les associations d'action sociale qu'elles fréquentent. Les associations d'action sociale représentent-elles une voie de sortie viable à terme pour ces personnes ? Quelle place le travail social peut-il jouer dans la modification des limites de la citoyenneté juridique ? Telles sont les questions qui restent ouvertes à la suite de cette recherche. L'un des défis du travail social en milieu associatif est de faire reconnaître le droit à l'accompagnement pour tous et d'obtenir les fonds pour le faire. Aussi, la question des limites du bénévolat confronte le travail social à sa professionnalisation qui a un coût. Comment offrir dans un espace tel que celui d'accueil bas seuil, un écho visibilisateur des problématiques et transformateurs pour les personnes en situation de vulnérabilité telles que les personnes déboutées de l'asile ? Le travail de bénévolat reste complémentaire au travail effectué par les professionnels. Il y a une part de professionnels qui travaille bénévolement, mais jusqu'à une certaine limite, celle dont la reconnaissance et le soutien sont les moteurs, nécessitant eux-mêmes un engagement notamment dans des causes sociales, politiques, juridiques et internationales.

## 9. Conclusion

Le processus de recherche entrepris dans ce travail peut être décrit comme un cheminement enrichissant tant sur le plan social avec la rencontre des personnes sur le terrain que scientifique avec les réflexions autour de concepts tels que la citoyenneté, la « colonialité » du pouvoir et la notion d'agir faible sur lesquels cette recherche s'est appuyée pour comprendre la problématique des personnes déboutées de l'asile. Étant donné la complexité de la situation des requérant·e·s d'asile débouté·e·s, dès le départ, il a été question d'interroger leur situation à travers plusieurs concepts afin de montrer qu'il est nécessaire d'employer différentes perspectives permettant de mieux appréhender leur situation en Suisse. Les étapes constituées par l'élaboration d'une esquisse de recherche menant au projet de recherche comportent une modification de ma posture au fil de l'avancée du travail. La réflexion initiale, posant la citoyenneté comme étant acquises par certaines personnes, n'a pas tout de suite tenu compte du non-exercice de celle-ci malgré son accès. C'est en progressant dans la réflexion qu'un pont s'est créé entre le paradoxe d'une citoyenneté non active et d'une non-citoyenneté active. En effet, l'engagement des non-citoyens dans des mouvements de défenses des droits des migrants constitue une brèche dans la citoyenneté pouvant être saisie par les non-citoyens pour être « visibilisés » sur la scène politique et publique. Bien qu'être exposé implique une prise de risque que toutes les personnes déboutées ne sont pas prêtes à prendre.

Cette recherche a voulu mettre en évidence la contribution des personnes déboutées de l'asile à la remise en question de la citoyenneté à travers leur pratique de citoyenneté négociée. Ces personnes sont amenées à trouver des moyens d'agir pour faire face à la précarité et vulnérabilité imposée par leur statut juridique restreignant grandement leurs droits sociaux et bloquant l'accès aux droits sociaux, politiques et civiques et à des libertés. Leur mode d'agir au sein d'un espace associatif auquel ils ont accès sans condition est facilitée, ce qui leur permet d'acquérir, bien que momentanée, une certaine stabilité structurelle qui rythme leur quotidien incertain. Cette stabilité contribue à leur mieux-être, nombreuses des personnes interviewées ont témoigné de l'apport significatif des associations d'action sociale dans leur vie quotidienne.

Finalement négocier sa citoyenneté c'est revendiquer les droits de liberté de pouvoir choisir où on veut vivre et la reconnaissance légale en tant qu'être humain. Comme nous l'avons abordé, les personnes déboutées de l'asile sont des êtres humains, protégés dans une certaine mesure par la convention des droits de l'Homme. Cette convention peut-elle se substituer à la notion

de citoyenneté ? L'être humain dispose d'une capacité d'action en fonction du contexte dans lequel il est amené à vivre. Ainsi, la capacité d'action des personnes déboutées de l'asile se voit limitée et restreinte, sur la base de dispositifs légaux nationaux, et aussi de représentations partagées sur la place attribuée à chacun dans une société organisée. Ces personnes n'ont pas le droit de travailler ni de disposer de biens propres à leur nom. Elles n'ont pas le droit d'être là tout simplement, tout est fait en sorte pour qu'elles basculent dans l'ombre. L'anonymat des modes de vie et l'individualisme des citoyens rendent indifférente cette différence de statut légal qui change tout. La vision au départ de ce qu'était la négociation était assez large, malgré le nonaccès aux droits élargis. Il s'agit en réalité d'une négociation ciblée, sur certains éléments du quotidien, rien ne peut être capitalisé hormis l'expérience de vie, car les personnes lorsqu'elles sont chassées, elles se retrouvent dépourvues de tout. Pouvoir négocier sa citoyenneté passe par l'apprentissage des règles du jeu. Ici il s'agit pour les personnes déboutées de l'asile de comprendre le fonctionnement du système et connaître ses principaux protagonistes. Il est aussi question de se constituer un réseau d'institutions dans lequel la personne va pouvoir aller chercher l'aide dont elle a besoin. Les personnes déboutées de l'asile viennent à Passerelles parce qu'elles savent qu'elles vont notamment pouvoir s'abriter, trouver à manger, de la compagnie pour passer le temps. Cependant, les problèmes personnels liés à l'absence de statut engendrent de grandes difficultés et impactent au fil du temps la motivation notamment celle de fréquenter des espaces tels que Passerelles. En plus de cette répercussion, il y a aussi l'aspect identitaire qui est touché. La majorité des personnes interviewées fait, à un moment donné, référence à leur santé psychique et aux répercussions que la décision négative a eue sur leur état mental. L'espoir qu'un jour leur statut se régularise est ce qui leur permet de tenir. À plusieurs reprises, les personnes déboutées de l'asile se montrent tactiques afin de trouver des ressources, tant sociales, psychologiques, matérielles, qu'économiques pour se faufiler au quotidien dans la société suisse et pouvoir ainsi négocier leur citoyenneté. À ce stade, il n'est souvent plus question de retour volontaire, car qu'ils vivent ici où dans un contexte postcolonial leur citoyenneté devra être négociée.

## 10. Bibliographie

- Amalaman, D. M. (2016). *Problématique du retour des requérants d'asile déboutés : Cas des RAD et des NEM d'origine ouest-africaine en Suisse romande (Genève, Vaud, Fribourg, Neuchâtel)*. Saarbrücken, Allemagne : Editions universitaires européennes.
- Arborio, A.-M. & Founier, P. (2015). *L'observation directe*. Récupéré de <http://medias.dunod.com/document/9782200601737/Feuilletage.pdf>
- Avenir social, (2010). *Code de déontologie du travail social en Suisse : Un argumentaire pour la pratique des professionnel-le-s*. Berne, Suisse : AvenirSocial.
- Bassolé, N. A. C. (2014). *L'agir clandestin : agentivité de migrants ouest-africains*. Zurich et Genève, Suisse : Seismo.
- Beaud, S. & Weber, F. (2010). *Guide de l'enquête de terrain : Produire et analyser des données ethnographiques*. (4<sup>e</sup> éd.). Paris, France : La Découverte.
- Berger, P. et Luckmann, T. (1986). *La construction sociale de la réalité*. Paris, France : Armand Colin. ( Éd. originale anglaise publiée en 1966).
- Berry, J. W. (2006). Contexts of acculturation. Dans D. L Sam & J. W. Berry (Eds.). *The Cambridge handbook of acculturation psychology*. Cambridge. New York: Cambridge University Press.
- Bickel, J. (2007). Significations, histoire et renouvellement de la citoyenneté. *Gérontologie et société*, vol. 30/120 (1), 11-28. doi:10.3917/g.s.120.0011.
- Blanchet, A. & Gotman, A. (2013). *L'entretien* (p. 35-64). Paris, France : Armand Colin.
- Bolzmann, C., Carbajal, M., & Mainardi, G. (2007). Introduction générale : Latino-Américains en Suisse : à la découverte de migrations méconnues. Dans C. Bolzman, M. Carbajal & G. Mainardi (Eds.), *La Suisse au rythme latino : Dynamiques migratoires des Latino-Américains : logiques d'action, vie quotidienne, pistes d'interventions dans les domaines du social et de la santé* (p. 11-40). Institut d'Études Sociales. doi : 10.4000/books.ies.510
- Bolzmann, C. (2014). Exil et errance. *Pensée plurielle*, 35 (1), 43-52. doi:10.3917/pp.035.0043.
- Bolzmann, C., Gakuba, T. & Amalaman, M. (2017). Honte et migration : une relation complexe à saisir. *Pensée plurielle*, 44 (1), 129-138. doi:10.3917/pp.044.0129.
- Bolzmann, C., Gakuba, T. & Guissé, I. (2011). *Migrations des jeunes d'Afrique subsaharienne. Quels défis pour l'avenir ?*. Paris, France : L'Harmattan.
- Brüning, L. & Piguët, E. (2018). Changements environnementaux et migration en

Afrique de l'Ouest. Une revue des études de cas. *Belgeo*, 1, 1-26. doi : 104 000/belgeo.28836

Carbajal, M. (2008). Entre « ici » et « là-bas », les sans-papiers tissent des liens... Les réseaux sociaux dans la migration des femmes latino-américaines en Suisse. Dans M. Vatz Laaroussi, C. Bolzman & M. Lahlou (dir.), *Familles migrantes au gré des ruptures. Tisser la transmission* (p.141-163). Lyon Limonest, France : L'Interdisciplinaire.

Castel, R. (2008). La citoyenneté sociale menacée. *Cités*, 35 (3), 133-141. doi:10.3917/cite.035.0133.

Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 (Cst ; RO 19 992 556).  
Récupéré de <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html>

Cordeiro, A. (2001). Pour une citoyenneté attachée à la personne. *Homme et migration*.  
Récupéré de [https://www.persee.fr/doc/homig\\_1142-852x\\_2001\\_num\\_1229\\_1\\_3625](https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_2001_num_1229_1_3625)

Crettaz, E. (2015). *Rapport final du projet de recherche : Profil, public cible et efficience des associations d'action sociale privées faisant partie du CAPAS*. Récupéré de <http://www.capasge.ch/new/sites/default/files/Rapport%20HETS%20statistiques%20CAPAS%202015.pdf>

*Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948*. Récupéré de <https://www.un.org/fr/sections/general/documents/index.html>

Derycke, M. (2016). Questionner la citoyenneté des sans droit : du travail « à-côté » aux zones d'affranchissement, et après. Dans M. Derycke (dir.), *Citoyenneté de non-citoyens* (p. 11-28). Saint-Etienne, France : Publications de l'Université de Saint-Etienne.

Fassin, D. (1996). Clandestin ou exclus ? quand les mots font des politiques. *Politix*, 34, p.77-86, Récupéré de [https://www.persee.fr/doc/polix\\_0295-2319\\_1996\\_num\\_9\\_34\\_1032](https://www.persee.fr/doc/polix_0295-2319_1996_num_9_34_1032)

Fragnière, J.-P. & Girod, R. (2002). *Dictionnaire suisse de politique sociale*. Récupéré de <https://www.reiso.org/document?task=export.export&id=1358>

Fresia, M., Bozzini, D. & Sala, A. (2013). *Les rouages de l'asile en Suisse. Regards ethnographiques sur une procédure administrative*. Récupéré de <https://www.unine.ch/unine/home/recherche/publications/2013/les-rouages-de-lasile-en-suisse.html>

Gianni, M., Sanchez-Mazas, M., Luca, V. & le Bureau de l'intégration des étrangers

- [BIE] (2018). L'intégration par les pratiques citoyennes : Rapport final du projet « Participation politique non conventionnelle des résidents étrangers ». Récupéré de <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:108551>
- Goldring, L. & Landolt, P. (ed.) (2013). *Producing and Negotiating Non-citizenship. Precarious Legal Status in Canada*. Toronto, Canada : University of Toronto Press.
- Grosfoguel, R. (2011). Les implications des altérités épistémiques dans la redéfinition du capitalisme global. *Transmodernité, pensée frontalière et colonialité globale. Multitudes*, 26 (3), 51-74.
- Haering, A-L. (1998). *Les associations d'action sociale : fonctionnement et regroupements : une perspective sociologique*. Genève, Suisse : Institut d'Études Sociales.
- Haute école de travail social [Hets]. (2013). *Code éthique de la recherche*. Récupéré de [https://www.hesge.ch/hets/sites/default/files/contribution/formation\\_de\\_base/Documents/travail\\_social/codeethiquets-tb-etat\\_avril2013.pdf](https://www.hesge.ch/hets/sites/default/files/contribution/formation_de_base/Documents/travail_social/codeethiquets-tb-etat_avril2013.pdf)
- Janvier, R., Lavoué, J. & Jézéquel, M. (2013). *Transformer l'action sociale avec les associations*. Paris, France : Desclée de Brouwer.
- Joas, H. (2001). La créativité de l'agir. Dans J.-M. Baudouin éd., *Théories de l'action et éducation* (p. 27-43). Louvain-la-Neuve, Belgique : De Boeck Supérieur. doi:10.3917/dbu.baudo.2001.01.0027.
- Ljuslin, N., Guaraguara S. & Speranza, I. (2007). À l'ombre et sans lendemain : rôle du monde associatif auprès des femmes latino-américaines sans autorisation de séjour. Dans C. Bolzman, M. Carbajal, & M. Giuditta, (dir.), *La Suisse au rythme latino* (p. 321-331). Récupéré de <https://books.openedition.org/ies/504>
- Loi sur l'asile du 26 juin 1998 (LAsi ; RO 1999 2262). (2020). Berne, Suisse : Chancellerie Fédérale.
- Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration du 16 décembre 2005 (LEI ; RO 20 075 437). (2019). Berne, Suisse : Chancellerie Fédérale.
- Martiniello, M. (2000). *La citoyenneté à l'aube du 21<sup>e</sup> siècle : Questions et enjeux majeurs*. Liège, Belgique : Éditions de l'Université de Liège, Fondation Roi Baudouin.
- Mazzella, S. (2016). *La sociologie des migrations* (2<sup>ème</sup> éd.). Paris, France : Presses Universitaires de France.
- Mbele, C. R. (2018). Mondialisation et diversité culturelle. Une perspective africaine. Dans E. Costa-Fernandez, P. Denoux & O. Lescarret (dir.), *Mobilités, réseaux et interculturalités. Nouveaux défis pour la recherche scientifique et la pratique professionnelle* (p. 17-18). Paris, France : L'Harmattan.

- Mbembe, A. (2006). Qu'est-ce que la pensée postcoloniale ? *Esprit*, 12, 117-133.  
Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-esprit-2006-12-page-117.htm>
- Neveu, C. (2004). Les enjeux d'une approche anthropologique de la citoyenneté. *Revue européenne des migrations internationales*, 20 (3), 89-101.
- Olivier de Sardan, J.-P. (1995). *La politique de terrain. Sur la production des données en anthropologie*. Récupéré de [http://classiques.uqac.ca/contemporains/olivier\\_de\\_sardan\\_Jean\\_pierre/politique\\_du\\_terrain/politique\\_du\\_terrain.html](http://classiques.uqac.ca/contemporains/olivier_de_sardan_Jean_pierre/politique_du_terrain/politique_du_terrain.html)
- Organisation suisse d'aide aux réfugiés [OSAR]. (2019). *Statistiques en Suisse*. Récupéré de <https://asile.ch/statistiques/suisse/>
- Organisation suisse d'aide aux réfugiés [OSAR]. (2019). *Procédure de recours*. Récupéré de <https://www.osar.ch/droit-dasile/procedure-dasile/procedure-de-recours.html>
- Piché, V. & Cordell, D. (2015). *Entre le mil et le franc. Un siècle de migrations circulaires en Afrique de l'Ouest : le cas du Burkina Faso*. Québec, Canada : Presses de l'Université du Québec.
- Povlakic, K. (2011). *Suppression de l'aide sociale : un instrument de contrainte*. Lausanne, Suisse : D'en bas.
- Quijano, A. (2007). « Race » et colonialisme du pouvoir. *Mouvements*, 51 (3), 111-118.  
doi:10.3917/mouv.051.0111.
- Quijano, A. (2000). Coloniality of Power, Ethnocentrism, and Latin America. *Duke University Press*, 1 (3), 533-580.
- Sanchez-Mazas, M. & coll. (2011). *La construction de l'invisibilité : Suppression de l'aide sociale dans le domaine de l'asile*. Genève, Suisse : Institut d'Études Sociales.
- Secrétariat d'État aux migrations [SEM]. (2019). *Nouvelles statistiques dans le domaine du retour*. Récupéré de <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/publiservice/statistik/asylstatistik/asylstatistik-lesehinweise-f.pdf>
- Secrétariat d'État aux migrations [SEM]. (2019). *Statistique en matière d'asile. 3<sup>e</sup> trimestre 2019*. Récupéré de <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/publiservice/statistik/asylstatistik/2019/stat-q3-2019-kommentar-f.pdf>
- Secrétariat d'État aux migrations [SEM]. (2019). *Asile/protection contre la persécution. Le statut de réfugié*. Récupéré de <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/asyl/asyl.html>



- Soulet, M.-H. (2003). Faire face et s'en sortir. Dans V. Châtel & M.-H. Soulet (dir.), *Agir en situation de vulnérabilité* (p.167-214). Laval, Canada : Les Presses de l'Université de Laval.
- Tremblay, J.-M. (2010). *Perspective sociologique*. Récupéré de [http://jmt-sociologue.uqac.ca/www/PDF/socio/387\\_135\\_CH/387\\_135\\_CH\\_plan.pdf](http://jmt-sociologue.uqac.ca/www/PDF/socio/387_135_CH/387_135_CH_plan.pdf)
- Virole, B. (2018). Préface. Dans E. Costa-Fernandez, P. Denoux & O. Lescarret (dir.), *Mobilités, réseaux et interculturalités. Nouveaux défis pour la recherche scientifique et la pratique professionnelle* (p.17-18). Paris, France : L'Harmattan.
- Waldis, B. (2010). *La notion de la citoyenneté dans l'anthropologie politique de La Réunion*. Récupéré de <https://www.hevs.ch/media/document/3/2010-citoyennete-en-anthropologie-politique-de-la-reunion.pdf>
- Wihtol de Wenden, C. (2017). *Faut-il ouvrir les frontières ?* (3<sup>ème</sup> éd.). Paris, France : Presses de Sciences Po.
- Wihtol de Wenden, C. (2009). *La globalisation humaine*. Paris, France : Presses Universitaires de France.
- Wihtol de Wenden, C. (2013). *Le droit d'émigrer*. Paris, France : Centre national de la recherche scientifique Éditions.
- Zine, M. C. (2010). La pensée et l'action dans la perspective sociologique de Michel de Certeau. *Laval théologique et philosophique*, 66 (2), 407–423.  
<https://doi.org/10.7202/044848ar>



## **Annexes**

## Liste des annexes

- Annexe I. Guide d'entretien d'utilisateur
- Annexe II. Guide d'entretien du personnel
- Annexe III. Grille d'observation
- Annexe IV. Photos de l'association Passerelles

### 10.1. Annexe I : Guide d'observation

<b>Interactions avec l'association</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Occupation de l'espace, utilisation du matériel</li> <li>• Prendre part aux activités proposées</li> <li>• Implication dans l'organisation (des activités et autres)</li> <li>• Attitude face aux « règles » du lieu</li> </ul>
<b>Interactions avec le personnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Type de relation</li> <li>• Demandes/attentes</li> <li>• Posture</li> </ul>
<b>Interactions avec les autres usagers (citoyens et non-citoyens)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Type de relation</li> <li>• Interaction de groupe</li> </ul>

### 10.2. Annexe II : Guide d'entretien du personnel

<b>Thèmes</b>	<b>Questions</b>
Financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qui sont vos financeurs ?</li> <li>• Quelles sont les conditions ou les raisons d'absence de soutien ?</li> <li>• Comment et à qui rendez-vous des comptes ?</li> </ul>
Public	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qu'est-ce qui fait que des requérant·e·s d'asile débouté·e·s fréquentent Passerelles ? Quelles sont les prestations proposées par l'association Passerelles ?</li> <li>• Quels types de demandes sont formulés par vos bénéficiaires ?</li> </ul>
Intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De quelle marge de manœuvre disposez-vous dans votre intervention ?</li> <li>• Disposez-vous d'un modèle d'intervention ?</li> <li>• Pour améliorer la situation de vos publics, agissez-vous de manière individuelle et/ou collective ?</li> </ul>
Mission, valeurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle est votre définition de l'interculturalité et comment la concrétisez-vous sur le terrain ?</li> <li>• Quelles sont les tâches principales et les logiques qui y sont rattachées ?</li> </ul>

### 10.3. Annexe III : Guide d'entretien d'utilisateur

Thème et sous-thème	Questions
Fréquenter une association/parcours institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment êtes-vous arrivé à Passerelles ?</li> <li>• Qu'est-ce que vous venez chercher à Passerelles ?</li> <li>• Qu'est-ce qui fait que vous venez encore à Passerelles ?</li> <li>• Quels types de demandes avez-vous faites et qu'avez-vous reçu ?</li> <li>• Comment fréquentez-vous cette association ? (fréquence, moment et période)</li> <li>• Quels autres endroits fréquentez-vous ? Qu'est-ce qui fait que vous fréquentez ce lieu et pas un autre ?</li> <li>• Quelle relation entretenez-vous avec les personnes ici (personnel et autres usagers citoyens ou non)</li> <li>• Proposez-vous des activités dans ce lieu ?</li> </ul>
Vivre sans statut légal	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelles différences constatez-vous entre la période où vous n'aviez pas ce statut (permis N) et maintenant ? /Quelles différences voyez-vous entre ce que vous pouvez faire dans votre pays d'origine (en ce qui concerne la prise de parole, la liberté individuelle) et ce que vous pouvez faire ici ?</li> <li>• Qu'est-ce qu'être un-e requérant-e d'asile d'asile débouté-e ?</li> <li>• Quand vous étiez dans votre pays d'origine, comment participiez-vous à la vie là-bas ?</li> </ul>
Migration nord/sud	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qu'est-ce qui vous a amené à migrer ?</li> <li>• Qu'est-ce qui fait qu'à Passerelles, on rencontre beaucoup de requérant·e·s d'asile débouté·e·s ressortissants d'Afrique subsaharienne ?</li> <li>• Comment voyez-vous/comprenez-vous la situation d'immigration des personnes ressortissantes d'Afrique subsaharienne ?</li> </ul>
Citoyenneté et agir	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qu'est-ce qui vous différencie d'une personne ayant un statut légal (par exemple avec un permis F) ?</li> <li>• Y a-t-il des éléments qui vous font espérer que votre situation changera notamment vers une régularisation ?</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qu'est-ce qui vous permet d'agir avec votre statut dans cet environnement ?</li> <li>• Comment considérez-vous vos possibilités d'actions dans l'espace Passerelles ?</li> <li>• Qu'avez-vous de communautaire en dehors de Passerelles ?</li> <li>• Vous sentez-vous utile socialement ? (En faisant quoi ? Stratégie de résilience, contournement ?)</li> </ul>
Retour	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qu'est-ce qui fait qu'après la décision négative de demande d'asile, vous êtes resté-e en Suisse ?</li> <li>• Que prévoyez-vous de faire si votre situation en Suisse perdure (rester ou partir) ?</li> </ul>

#### 10.4. Annexe IV : Photos de l'association Passerelles



Figure 2 Grand espace Passerelles



Figure 3 Tableau pour les cours de langue